

**Concertation publique du 30 janvier au 03 mars 2017**

REÇU LE

09 MARS 2017

DREAL/IST



## Registre d'expression de la commune de BEAUCÉ

- > Vous pouvez retrouver le dossier sur le site internet de la DREAL : [www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)
- > Posez vos questions et faites vos remarques à l'adresse électronique suivante : [m-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:m-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr)

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)



**RN12 – PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA DEVIATION DE FOUGERES-BEAUCE  
Concertation Publique**

Registre mis à la disposition du public dans la commune de :

**BEAUCÉ**

**Notice d'information :**

Du 30 janvier 2017 au 03 mars 2017 se déroule la concertation publique sur le projet d'aménagement de la RN12, déviation de Fougeres-Beaucé, organisée sur la base de l'article L.121-15 et suivants du Code de l'Environnement.

Le maître d'ouvrage de ce projet est l'Etat, Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer.

Le périmètre d'étude du projet concerne 7 communes. Il s'agit de Fougères, Beaucé, Fleurigné, La Selle-en-Luitré, Javené, La Chapelle-Janson et Lécousse.

La concertation porte sur les différentes variantes d'aménagement envisagées. Elle vise à informer le public et recueillir les avis sur les différentes variantes proposées et analysées.

**Vous pouvez faire part par écrit dans ce registre de toutes vos remarques, suggestions et propositions concernant le projet et les différentes variantes proposées.**

L'anonymat est possible, mais il est préférable d'indiquer votre identité et votre qualité.

Ce registre en exemplaire unique, est mis à la disposition du public afin de recueillir les avis et remarques sur le projet. Il est la propriété de l'État et ne peut en aucun cas quitter le lieu que la Mairie a mis à la disposition du public.

Il constituera une des pièces du bilan qui sera établi après la période de concertation. Ce dernier sera soumis à l'avis de chaque commune et sera ensuite rendu public.

1<sup>ère</sup> Journée : 30 Janvier 2017  
Observations de : Neuvit

2<sup>ème</sup> Journée : 31 Janvier 2017  
Observations de : Neuvit

3<sup>ème</sup> Journée : 1<sup>er</sup> Février 2017  
Observations de : Neuvit

4<sup>ème</sup> Journée : 2 Février 2017  
Observations de : Neuvit

5<sup>ème</sup> Journée : 3 Février 2017  
Observation de :

**TOUIN DAMIN**

8 Adhés des Habitants 35133 BEAUCÉ

Avis favorable au parcours long qui reprend le plus  
cours problématiques posée et dans l'intérêt collectif.  
Il prend en plus compte de la déviation de Fleury  
qui devient à moyen terme une priorité.

Variante SUD long 2! pas satisfaisant car ne résout  
pas le problème du carrefour de bimetalle qui  
reste un point noir et qui crée 1 carrefour  
supplémentaire.

Variante SUD long 1: trop près des villages de la  
Mayennaise et de La Cour à L'Éau. Nord point  
de l'Angerie trop loin et carrefour supplémentaire.  
Les habitants de la Chapelle Janson et de Fleury  
n'utilisent pas la déviation et traversent Beaucé  
Solution : Variante entre SUD LONG 1 et SUD LONG 2  
avec raccourcissement au carrefour de cimette. Nord point  
à 5 directions. Carrefour enfin réalisé, carrefour  
déjà existant donc pas d'emprise foncière.  
Avez proche de Fleury et proche de la Chapelle  
Janson pour que ces habitants empruntent la  
déviation direction Fougères, Rennes et autres.

4<sup>ème</sup> Journée : 4 Février 2017  
Observations : Neuvit

5<sup>ème</sup> Journée 6 Février 2017  
Observations de : M<sup>r</sup> Jehanne Jean

A M<sup>r</sup> Maire Jean Louis Lagnie  
Suite des informations de la Réunion de Fleurigné pour la  
Désignation du Centre Bourg de Beauce surtout pour les poids  
Lourd notamment (Bruit Pollution (entre Autre)  
Cela N'empêchera pas les voitures de Circuler pour  
Déposer les Enfants à l'École Sans Problème.  
Les 2 Commerçants Boulangerie Mouchard et le Routier  
qui font Voie Beauce ?

J'ai un Exemple A Vous Donner La Route des Estuaires  
Surcharger au Niveau Seine, J'ai travaillé Au C.A.T  
Direction du Centre M<sup>r</sup> Galichet Appuyant M<sup>r</sup> Malard  
et les Moniteurs du Centre D'Accueil au Travail Nous  
etions 200 Cadre et Personne Adhérents Parmi Nous.

Certain Circuler en Voitures Pour Aller au Travail  
A St-Lauroux des Landes maintenant. Cela s'Appelle  
La Zone de la Clairance. M<sup>r</sup> Nous Avons Deux Lignes  
La Létition Pour la 4<sup>ème</sup> fois (X2 x2) Voie Louis le  
Grand était pour Réalisation du projet maintenant  
L'Autoroute et le Bascule est un Succès pour Tous le Monde  
qui L'Empêche Car le Trafic est très Important ? *Jehanne*

6<sup>ème</sup> Journée 7 Février 2017  
Observations de : Néant

7<sup>ème</sup> Journée 8 Février 2017  
Observations de : Néant

8<sup>ème</sup> Journée 9 Février 2017  
Observations de : Néant

9<sup>ème</sup> Journée 10 Février 2017  
Observations de :

Dans le cadre du Projet Sud Loue 2, il serait pertinent  
d'implanter le Giratoire directement au lieu dit Si-mètre et non pas  
à l'Angévinière (Coin d'un carrefour Plan ~~entre autres~~, ce qui entraîne  
~~plus~~ peut-être une légère diminution des coûts de cette variante, ainsi  
qu'une emprise foncière moindre puisqu'il existe déjà une intersection à  
cet endroit.

Observation de J.S. GARTHÉLÉMY, 35133 BEAUCÉ.

10<sup>ème</sup> Journée 11 Février 2017  
Observations de : Néant

11<sup>ème</sup> Journée 13 Février 2017  
Observations de : Néant

12<sup>ème</sup> Journée 14 Février 2017  
Observations de : Néant

13<sup>ème</sup> Journée 15 Février 2017  
Observations de : Néant

14<sup>ème</sup> Journée 16 Février 2017  
Observations de : Néant

15<sup>ème</sup> Journée 17 Février 2017  
Observations de : Néant

16<sup>ème</sup> journée 18 février 2017  
Observations de: Neant

17<sup>ème</sup> journée 20 février 2017  
Observations de: Neant

18<sup>ème</sup> journée 21 février 2017  
Observations de: Neant

19<sup>ème</sup> journée 22 février 2017  
Observations de: Neant

20<sup>ème</sup> journée 23 février 2017  
Observations de Neant

21<sup>ème</sup> journée 24 février 2017  
Observations de: Bernard Von Beauve

- la variante sud long 2 me paraît répondre assez bien à la déviation mais avec un raccordement en rond point au carrefour de linette  
- la variante sud long 1 n'est pas destinée de bon sens non plus mais les problèmes agricoles seront peut-être plus difficiles à régler.

- la déviation Nord déplace le trafic ~~est~~ vers le Nord pour avoir à le ramener vers le sud ensuite; curieux!

- la déviation sud court, elle laisse de côté le problème des Bories dangereuses de Fleuriq sans solution; (sorties potentiellement dangereuses)

22<sup>ème</sup> journée 25 février 2017  
Observations de: Neant

23<sup>ème</sup> journée 27 février 2017  
Observations de:

Observations de 27 février 2017  
Cédric BOURCHAUD Beauve

Pour ma part la variante Sud long avec un point d'ancrage au confluent de la Linette me semble la plus pertinente et efficiente. Elle permet de dévier Beauve ~~de~~ Fleuriq et peut la plus logique à la lecture du tracé routier venant de l'Est et qui se dirige vers la Rocade Sud de Fougères.

Il ne faudrait pas renouveler l'exemple de la rocade déviator d'Ernée en venant de Laval qui est très peu empruntée => les véhicules ~~ne~~ ne prennent pas la direction Fougères mais se dirigent directement vers le centre d'Ernée.

24<sup>ème</sup> journée 28 février 2017  
Observations de: Neant

25<sup>ème</sup> journée 1<sup>er</sup> Mars 2017  
Observations de:

Stéphane Tilly, Beauve: la décision d'aménager la RN12 a peu de chances d'être prise par le préfet d'arrondissement de Fougères. Le préfet de la région de Bretagne est à Paris et dans le conseil régional de la région de Bretagne. Depuis 2013 le conseil régional de Bretagne fait partie du préfet.

Il n'y a pas de moyen de contact direct avec le préfet de la région de Bretagne. Il faut passer par le préfet de la région de Bretagne.

\* dimancher le trafic de passage et donc la congestion de la rocade  
\* faire tout passer à la périphérie de Fougères (Annohier) ce qui ne me dérange pas pour le transport de matériaux dangereux à risques tels qu'ils sont représentés dans le plan de gestion des risques.

De plus la décision d'implanter le trafic tendant à dériver vers l'Est de la rocade de la P.L. est un problème de la région de Fougères. Il faut donc s'adresser à la région de Fougères au départ.

Le 3 Mars 2017

Mme RICHER Yvette : observations  
Il est, d'une part, indispensable de valider cette dérivation,  
toutefois, l'important pour moi est d'étudier le  
tracé qui impacte le moins le milieu agricole !  
Selon le choix établi, tracé sud comest ou tracé nord  
à partir de Comette, il conviendrait d'étudier "l'impact"  
sur le paysage, la biodiversité, les talus, les arbres...  
et donc de privilégier des "compensations" en matière  
d'aménagements paysagers afin de préserver notre  
grande richesse qui est le bocage !

Elle remarque aussi que plus il y a de routes, plus  
il y a de circulations. Parallèlement il serait important  
de traiter les trajets en estropée sur le thème du :  
"transports, déplacements ? Quel rôle joue le véhicule, le  
aussi transports en commun, avec "déplacements alternatifs"  
à vélo, etc... avec espaces piétons..."  
Il me paraît important d'anticiper les comportements et  
les enjeux environnementaux qui feront de notre  
projet un lieu agréable à vivre !

Le 03 mars 2018

River Dubault

Tracé important et urgent de dévier  
Beaucé et Fleuignie, afin et améliorer la qualité  
de vie et la sécurité dans ce bocage  
Pour ma part le choix de la variante sud s'impose  
Même avec un raccordement au niveau de  
-carnageur de CIMETTE, et me rendra la plus  
sage, un effort idg à déjà un travail soutenu  
avec la D 109, réduisant la chapeau jama  
à l'autre.

Le 03 mars 2017

PY JOUIN ET ASSOCIÉS

Dériver Beaucé est une nécessité pour la sécurité. Et  
avec l'évolution du nombre d'usagers, il est préférable  
de ne pas se tromper.

Le projet variante Nord est peut-être le moins  
coûteux, mais sera très peu utilisé. Quel est donc  
son intérêt ? Il ne solutionnera pas la sécurité  
pour les habitants de Fleuignie avec des habitats de  
par et d'autre de la route et aussi la sécurité  
de Beaucé car beaucoup d'usagers continueront  
de passer par le centre bourg.

La variante sud court ne règle pas non plus la  
sécurité pour Fleuignie ni celle du bourg de  
Beaucé car accès plus direct pour les usagers par le centre  
bourg.

A mes yeux seules les variantes Sud long 1 et 2,  
bien que plus coûteuses sont de nature à répondre  
à l'objectif de cette déviation. Rendre plus efficace  
le tracé par rive droite l'AB4, ou contourner Beaucé  
accéder plus aisément à la zone d'activité de l'Année  
leuc. Sécuriser à la fois la circulation par  
Fleuignie et Beaucé.

Et même la variante sud long 1 me semble  
plus pertinente pour son tracé rectiligne tout en  
pensant à aménager quelque peu l'accès à Beaucé.

Quant à la consommation de terres agricoles le  
tracé sud long permettrait de réduire la déviation  
à son avec assurance il faut de concert veiller  
à restructurer les exploitations agricoles impactées.  
Elles vont de toute façon s'adapter naturellement  
Chaque exploitant en place n'étant pas remplacé  
un jour un. Connaissent bien le monde agricole  
et son évolution un aménagement - sécurisant -  
est une opportunité à saisir et doit être à travers  
cette déviation, de bien restructurer son parcelaire.

Concertation publique du 30 janvier au 03 mars 2017

REÇU LE  
10 MARS 2017  
DREALIST

→ AMÉNAGEMENT DE LA RN 12  
DÉVIATION DE Fougères-Beauce



Registre d'expression de la commune de FLEURIGNÉ

- > Vous pouvez retrouver le dossier sur le site internet de la DREAL :  
[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)
- > Posez vos questions et faites vos remarques à l'adresse électronique suivante :  
[rn-12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn-12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr)

**RN12 - PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA DEVIATION DE FOUGERES-BEAUCE  
Concertation Publique**

Registre mis à la disposition du public dans la commune de :

**FLEURIGNÉ**

Notice d'information :

Du 30 janvier 2017 au 03 mars 2017 se déroule la concertation publique sur le projet d'aménagement de la RN12, déviation de Fougeres-Beaucé, organisée sur la base de l'article L.121-15 et suivants du Code de l'Environnement.

Le maître d'ouvrage de ce projet est l'État, Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer.

Le périmètre d'étude du projet concerne 7 communes. Il s'agit de Fougeres, Beaucé, Fleurigné, La Selle-en-Luitré, Javené, La Chapelle-Janson et Lécousse.

La concertation porte sur les différentes variantes d'aménagement envisagées. Elle vise à informer le public et recueillir les avis sur les différentes variantes proposées et analysées.

**Vous pouvez faire part par écrit dans ce registre de toutes vos remarques, suggestions et propositions concernant le projet et les différentes variantes proposées.**

L'anonymat est possible, mais il est préférable d'indiquer votre identité et votre qualité.

Ce registre en exemplaire unique, est mis à la disposition du public afin de recueillir les avis et remarques sur le projet. Il est la propriété de l'État et ne peut en aucun cas quitter le lieu que la Mairie a mis à la disposition du public.

Il constituera une des pièces du bilan qui sera établi après la période de concertation. Ce dernier sera soumis à l'avis de chaque commune et sera ensuite rendu public.

du Colonel Le Bouteiller des Haies

- Remarque travail de présentation des projets.
- Il est impératif d'effectuer une déviation incluant Fleurigné et Beaucé, et non pas Beaucé seul.
- Il faut pour moi retravailler la déviation SUD LONG 1 elle est plus cohérente que la Sud long 2, en particulier en profil de l'accès à la Chapelle Janson.
- la différence de coût entre les deux n'est pas significative.

 31 Janvier

Beaucé Jean Yvon et Justine

Pour la sécurité de la traversée de Beaucé et les sorties de Fleurigné il est urgent et impératif d'effectuer des travaux de la déviation de la R.N.12.

Nous remercions la variante Sud Long 2,  
(Via Zone Cimetière)



Fontenayault Ferrand

Pour la sécurité de Beaucé il faut impérativement prendre en compte côté de Fleurigné. Pour cela il faut prendre le tracé sud dans 1. De plus il faudrait en compte le croisement de la Chapelle Janson, situé au lieu di cimetière qui est actuellement fermé. A défaut du N=1 le N=2 est envisageable à condition de faire un élargissement au niveau de cimetière il faut prévoir des bordures.



Loire et Anne LAINE le 23.2.2013

Habitants de Fleurigné (au moulin de Ferner) nous avons pris connaissance des différentes variantes concernant le projet d'aménagement de la RN12 déviation de Fougères-Beauce visible à la mairie de Fleurigné et sur le site de la DREAL.

- Les variantes Sud-Court et Nord ne permettent d'envisager aucune amélioration de la circulation et reportent sur Fleurigné les problèmes actuels de Beauce, elles conduiraient dans un temps + ou - court à refaire d'autres travaux
- la variante Sud Long 2 reste très accidentogène en raison de son accroche entre Fleurigné et Cimetière
- la variante Sud Long 1 nous semble correspondre le mieux aux objectifs recherchés par la déviation de Beauce.

aspect sécuritaire - compatibilité avec l'aménagement futur en 2 x 2 voies

Caire

23/02/17 - EURL 14 rue de la Rivais  
Nadège TOREL, Jérôme Tageray, Chantal Dupas,  
Karime TOREL (le Clos-muyf).

Le projet de déviation de Beauce - Fleurigné avec les tracés sud long 1 et 2 impactent directement notre exploitation. Les variantes auront pour conséquence de diviser l'exploitation ! L'impact sur l'agriculture bio !

La réorganisation foncière, suite à l'expropriation de nos terres et la division parcellaire, ne nous permettra pas d'obtenir des terres de qualité semblable. Les terres ne seront pas en bio, ce qui génèrera une perte de revenu et de nos clients pour la vente directe. Ceci risquerait de mettre en péril la survie de notre exploitation !!

Le tracé sud long 2 diviserait mes champs en 2 parties, ce qui compliquerait l'acheminement des animaux et la conduite des cultures. Cela nous obligerait à avoir des boudiers, des ponts, et des passages pour le matériel agricole. Nous nous verrions aussi dans l'obligation d'installer des clôtures importantes pour éviter la divagation des animaux sur la voie publique. Si la variante sud long 1 était plus à l'état final il n'y aurait pas besoin de réorganisation foncière ni d'ouvrages d'art.

Les tracés sud long entraîneront une modification du biotope dans une zone qui comporte des zones humides. Les nuisances sonores et la pollution atmosphérique seront supportées par davantage de personnes si les tracés sud long 1 et 2 sont retenus.

Avec les tracés sud long et la réorganisation foncière, les agriculteurs devront emprunter cette nouvelle voie, ce qui génèrera un ralentissement du trafic.

Quid : Comment accéder aux zones artisanales de la Selle en luitré ?

Quid : Comment desservir les terres agricoles avec une 2X2 voies ?

Ce projet coûteux ne supprime pas la dangerosité de la RN12 au niveau de Chazel et la Chapelle-Janson. Les camions seront incités à continuer d'emprunter la route de Beauce pour accéder au restaurant routier et aux entreprises de Beauce. Les particuliers emprunteront toujours la RN12 actuelle pour ne pas se retrouver dans les brouillons et prendre un raccourci vers la rocade Nord et le centre ville pour éviter les embouteillages sur la rocade sud.

L'agglomération de Beauce restera toujours vulnérable avec un trafic de véhicules important



et bruyant les intersections de Fleurigné  
ne seront toujours pas sécurisées, alors que  
c'est le but principal de ce projet de Déviation!!  
Nous n'avons pas moyen d'influencer  
sur le trafic routier au gré des besoins  
des usagers et du flux de circulation,  
notamment le matin et le soir. Il est  
utopique de penser qu'il y aura moins  
d'accidents sur la route RN 12. Les gens  
seront moins vigilants en pensant qu'ils  
seront moins nombreux sur la route.

  
Daniel Wadès

Habitant, je suis pour la déviation variante  
dud long 1, connaissant une personne  
décédée dans un accident voiture en avril  
2016.

  
Adrien.

Habitant et né à Fleurigné, connaissant le terrain local, il  
apparaît que d'ici au Nord de Fleurigné, il y avait trois  
carrées, portant de cette parcelle l'ancienne Devée au Nord  
arrivé à la nouvelle rocade Nord, ce qui permettrait de  
développer le nord économiquement, d'autant que au point de  
vue financier, les coûts sont les mêmes élevés, sur les sections  
Nord 1 et 2.

Tout ce qui concerne la nationale 12, on pense il y a  
certainement plus d'usagers, on trouve partout des conducteurs  
de voitures de luxe. On a aussi des usagers pour le trafic en ce  
moment, l'administration change. Il passe entre 1300 à 1400 véhicules par  
jour de Nord à y. C'est.

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> VAUGEOIS  
CYRILLE & CHRISTELLE  
3, RUE DU HAINE  
35133 FLEURIGNÉ

le 06/02/2017,

ARRIVÉ LE  
16 FEV. 2017  
MAIRIE DE FLEURIGNÉ

SUJET: Déviation de la Route Nationale 12,  
ou réaménagement de celle-ci aux  
abords de la Commune de FLEURIGNÉ.

Madame/Monsieur,

Nous soussignés M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> VAUGEOIS Cyrille & Christelle,  
demeurant à Fleurigné, souhaitons que la Route Nationale  
12 soit mise à l'Étude, car jugée trop dangereuse  
aux niveaux des entrées et sorties du bourg de Fleurigné.

Merci de bien vouloir réaménager ces voies avant  
qu'il ne soit trop tard.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, nos salutations distinguées.

  
Vaugois

Pour nous riverains de la RN12  
et la Halodrie. La solution la plus  
équitable est sud long 1 Angevine  
mais dans tous les cas à ménager  
la rte pour éviter les accidents avec  
voies rondes en haut du bourg  
Protéger nous! ...

FLOUROTIER  
la Halodrie RN12  
35133 Fleurigné

En fait que riverains de la RN12  
je suis pour la déviation de Deauce et Fleurigné  
donc pour le Sud long 2 Cimetière mais  
si conditions de respect de l'AGRICULTURE  
l'étude des variantes qui ont moins d'emprise sur  
les bonnes terres agricoles. Merci de vive voix  
Bonne nuit

Compléters du côté accidentogène par les entrées et  
Sorties de Fleurigné, je demande la déviation  
de Fleurigné.

Sonia PORTHEUL

## Aménagement RN 12

La variante sud long 1 est à mon sens la solution la plus équitable, pour plusieurs raisons.

### La sécurité

Elle permet d'éviter les agglomérations de Beaucé et Fleurigné. Habitant Fleurigné, nous avons eu, à maintes reprises, des frayeurs pour quitter la N 12, par la 2<sup>ème</sup> entrée (face au chemin de la Jeussais), malgré maintenant une ligne blanche continue, qui hélas est loin d'être toujours respectée. Plusieurs accidents y ont eu lieu, heureusement pour l'instant sans trop de gravité humaine.

De Fougères à La Pellerine, il y a peu de possibilités de dépassements, cette nouvelle route, serait la plus rectiligne, et permettrait, je pense, d'améliorer cela.

### Le coût

C'est la solution la moins onéreuse au km, parmi les trois tracés sud. Le tracé nord est certes moins cher au km (-600 000 €), mais ne paraît pas fonctionnel, pour une grande majorité des usagers pénétrant dans Fougères, ou continuant vers l'ouest (bon nombre seraient tentés de continuer à traverser Beaucé).

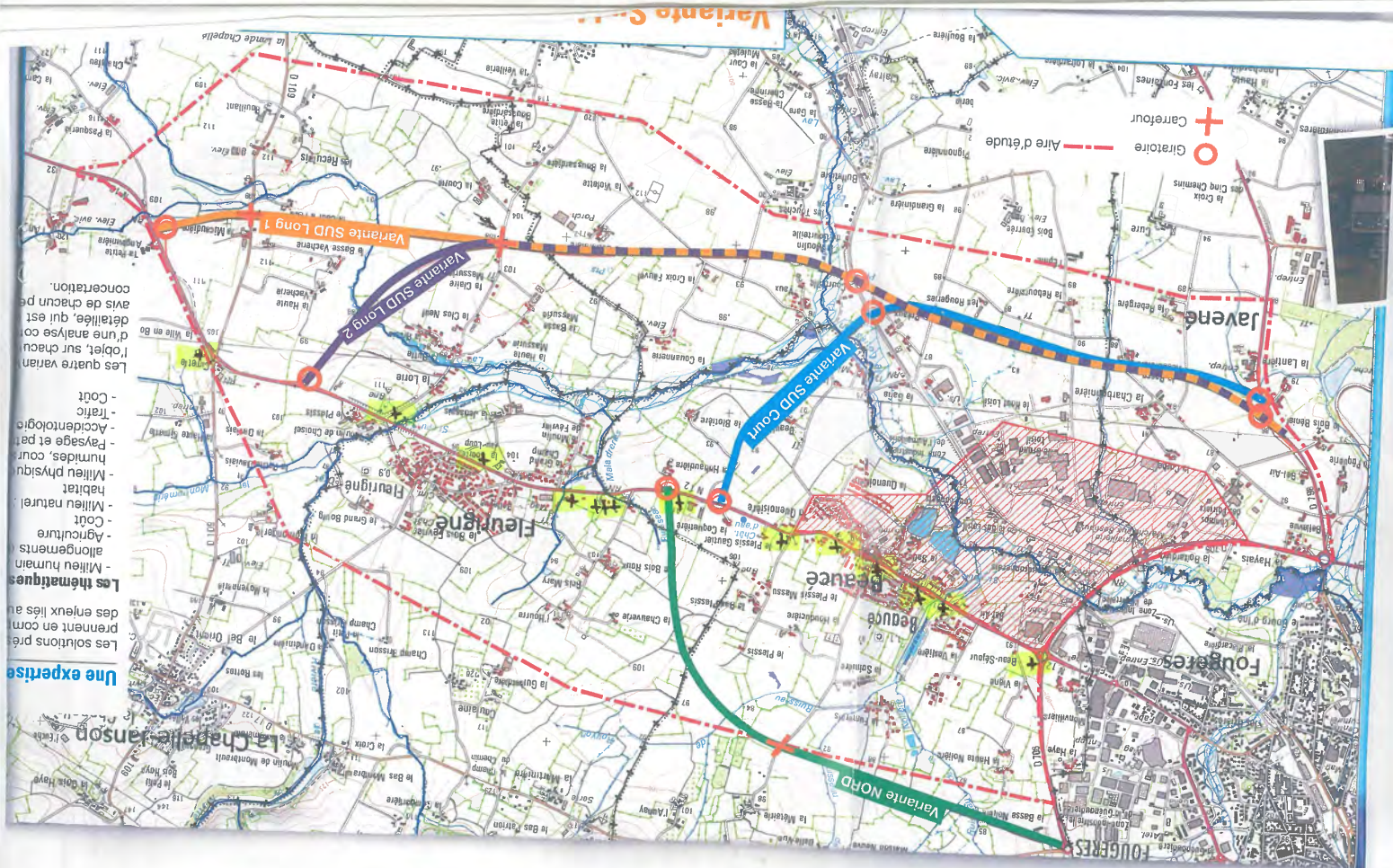
### Le futur

Il semble difficile, si la N 12, dans un avenir plus ou moins rapproché, passe en 2 fois 2 voies, de se raccorder aux tracés courts, nord ou sud. Il faudrait donc modifier à nouveau ces tracés, et donc, en augmenter le coût.

27-2-17

P JANELOU

Accidents mortels enregistrés entre le carrefour de Cimette et le rond point de Beauvieux en Roubaie.



Fleurigné le 27.02.2017  
Rocher Remy Riecrain, et usagé de la RN12

Pourquoi le sud long 1

- 5 traversées de RN12 à la hauteur de Fleurigné d'où les risques d'accidents 6400 véhicules lourds dont 1300 Camions. Grand serai il lorsque l'entrée sera déviée et la 4 voies laval Evrie terminée: les risques seront en grande augmentation avec l'accroissement de circulation.
- les nuisances sonores et toxiques seront en évolution également.
- Il faut savoir qu'entre le rond point de Beauvieux et le carrefour de Cimette, j'ai compté pas moins de 13 accidents mortels sur une distance de 5 km (voir carte ci-jointe)
- l'impact du Sud long 1, sur les surfaces agricoles est à prendre en considération un aménagement foncier s'impose. Des terres seront à reprendre après les fins de carrières d'agriculture suite à leur départ de la retraite.
- la déviation du sud long 1 est la bonne solution si nous ne voulons pas y recourir par la suite.

Fleurigné le 28.02.2017  
Chapin Fabrice

Pour la sécurité et la sortie du bourg de Fleurigné il est impératif d'effectuer les travaux de la déviation de la RN12.

Egye Fabrice

Fleurigné le 03 Mars 2017

Après avoir assisté à la concertation publique à propos de la déviation Fougères-Beaucé, nous souhaiterions la déviation de Fleurigné en même temps car nos enfants prennent le car scolaire pour le collège de Fougères et doivent traverser la RN12 le soir, ils mettent entre 4 et 10 min tellement le passage de véhicules est important. Nous pensons que le fuseau sud long 1 semblerait plus adéquat.



Fleurigné le 03 Mars 2017

Suite à la concertation publique concernant l'aménagement de la RN12 déviation de Fougères -Beaucé, je demande la déviation de Fleurigné dans le même temps que Beaucé pour des raisons sécuritaires. Le fuseau sud long 1 me semble le plus adapté.



Fleurigné le 3 mars 2017

Mr Langlais Anthony  
Mme Langlais Emmanuelle  
Mr Langlais Gilles

Doléance commune dans le cadre de l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères-Beaucé voire de Fleurigné

Nous revenons très souvent dans notre commune. Nous avons suivi les différentes étapes de l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères-Beaucé. Au vu du dossier de concertation publique, la variante sud long 1 nous apparaît la plus adaptée pour répondre aux enjeux de sécurités et de déviation de Beaucé et Fleurigné dans le même temps.



le 3 mars 2017

M. BOISSÉL Marc Adjoint Fleurigné

Après l'entretien Enguèter, à propos d'avoir Eu combi la Population des Communes concernées, les riverains les Agriculteurs, il est venu le Temps de déterminer un Tracé qui prenne en compte la Sécurité, la Bien être et le Bien être des riverains et qui sera le plus adapté dans la perspective de faire une 2x2 voies com l'avenir

C'est pourquoi il me semble que le Tracé Sud long 1 me semble le mieux approprié à l'But de ces Garanties.



Fleurigné le 3 mars 2017

Mr Langlais Pascal  
Le Moulin Février  
35133 Fleurigné

Doléance individuelle dans le cadre de l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères -Beaucé voire de Fleurigné.

Après avoir assisté aux réunions publiques proposées par la DREAL, la variante sud long 1 me paraît la plus adaptée pour répondre aux enjeux de cet aménagement. Elle dévie les communes de Beaucé et Fleurigné. Avec son point d'accroche situé à l'Angevinière le carrefour de Cimette est intégré et donc sécurisé dans le même temps. Elle fluidifie le mieux le trafic. Elle est compatible à une mise en 2x2 voies lorsque le trafic augmentera dans les futures années. Pour ces enjeux sécuritaires cette variante me semble la plus adaptée.

Mr Langlais



P. 13

Habitant de Fleurigné, je tiens à m'exprimer sur les variantes proposées dans le dossier de concertation de février 2017 concernant le projet d'aménagement de la RN 12 - Déviation de Fougères-Beaucé.

En effet, empruntant la RN 12 entre Fleurigné et Beaucé quotidiennement et l'entrée de mon village dominant sur la RN 12, je dois couper cette Nationale plusieurs fois par jour. Je constate que d'année en année, le trafic sur la RN12 augmente. Cette évolution du trafic rend cette route particulièrement dangereuse. En effet, la route actuelle est vallonnée, sinueuse et comprend de nombreuses intersections (accès au bourg de Fleurigné, accès riverains,...). Ainsi, la visibilité est mauvaise et de nombreux véhicules ralentissent pour tourner à droite ou à gauche ou s'insèrent sur la route pour y accéder. Cela provoque donc une insécurité très très forte. Et comme je l'indiquais, cette insécurité augmente d'autant plus face à la croissance du trafic.

Ceci pour exprimer ma peur quant aux variantes Nord et Sud court. En effet, ces variantes prévoyant uniquement un aménagement de la RN12 entre Beaucé et Fleurigné, sans déviation, je sais pertinemment que cela ne sera pas suffisant. Quelles solutions seront envisagées : mettre des « STOP » au lieu des « Cédez le passage » ? : cela ne changera rien, même si actuellement ce sont des « cédez le passage », nous les marquons déjà comme des « STOP » étant donné le manque de visibilité et le trafic ; créer des voies de dégagement ? : il en existe actuellement une au niveau de l'intersection entre la RN 12 et l'entrée de la commune de Fleurigné, or cette zone est régulièrement utilisée par des automobilistes (ne connaissant pas bien les lieux et n'étant donc pas conscients de la dangerosité de leur acte !!) comme zone d'arrêt « téléphone » ou autre...

Je suis d'autant plus inquiet, avec l'évolution du trafic actuel (plus celui qu'engendrerait la déviation de Beaucé) en pensant que mes enfants prendront d'ici quelques années le car scolaire pour se rendre au collège et que les arrêts de ramassage scolaire se situent sur la RN12...

Pour cet aspect de sécurité entre Fleurigné et Beaucé, je conteste donc les variantes Nord et Sud court.

Ensuite, dans le cadre d'une vision plus globale, perspicace, prévoyante et rentable, je privilégierais la variante Sud long 1. Variante qui dévierait Fleurigné, donc plus sécuritaire, qui serait aménageable en 2x2 voies pour anticiper l'éventualité de l'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères (et donc éviter de créer une route « variante courte » pour recommencer 10 ou 20 ans plus tard car tous les enjeux n'ont pas été pris en compte et ainsi dépenser l'argent des contribuables ainsi que le paysage à mauvais escient). Aussi, il me semble que la variante Sud long 1 étant moins sinueuse (que la variante Sud long 2) lorsqu'elle se raccroche à la RN12 vers Ernée, elle s'intégrerait mieux à l'itinéraire Fougères/Ernée. De plus, selon vos études socio-économiques, il semblerait qu'elle serait plus portueuse. Je conçois que cette variante ainsi que la Sud long 2 ont un fort impact agricole (qui pourrait peut-être être solutionné par des réserves foncières ou un remembrement?) et que c'est la plus coûteuse mais je pense qu'à long terme, elle serait la plus adaptée et la plus rentable.

Vous remerciant de l'importance que vous voudrez accorder à ma doléance.

Je vous prie de croire en ma sincère considération.

de 03 Mars 2017  
FRANCK SEMERIL

Préferer Variante sud long 1  
Car au carrefour de Belleme pour traverser  
en voiture à pied en vélo c'est la  
galère et pendant les vacances c'est pire  
3/03/2017 M. Touchard Christophe  
7 résidence de Belleme Leuyji

P14

Je dépose ce jour mes doléances concernant le projet d'aménagement de la RN 12 - Déviation de Fougères-Beaucé, en tant qu'habitant de Fleurigné et usagère quotidienne de la RN 12.

Les variantes courtes (Nord et Sud Court) présentées dans le dossier de concertation ne répondent, à mon sens, pas à l'intégralité des enjeux du projet.

Certes, elles permettent de dévier la RN12 au niveau de Beaucé cependant elles ne répondent pas aux problématiques de l'insécurité de la RN12 au niveau de Fleurigné et de l'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères à l'échelle de tout l'itinéraire.

En effet, en tant qu'usagère quotidienne de la RN12, je ne peux que constater la dangerosité de cette route au niveau de Fleurigné. De nombreux carrefours ainsi que des entrées et sorties de riverains rendent cette route insécurisante avec l'augmentation du trafic routier. Ceci, sans parler des enfants qui prennent le car scolaire le long de cette route...

De nombreux accidents (parfois malheureusement mortels) sont d'ailleurs déplorés depuis plusieurs années...

Aussi, des aménagements de sécurité, quels qu'ils soient, ne seront, il me semble, pas suffisants pour solutionner les points accidentogènes du tracé actuel de la RN12. C'est pourquoi, je pense que les variantes Nord et Sud Court, dans lesquelles la commune de Fleurigné ne serait pas déviée par le nouveau projet ne répondent pas à un des enjeux principaux de la déviation de la RN12, à savoir l'amélioration de la sécurité.

Cette problématique de sécurité au droit de la commune de Fleurigné ne peut être traitée que par une déviation plus longue.

Ensuite, à la page 4 du dossier de concertation, dans « ENJEUX ET HISTORIQUE DU PROJET », il me semble que le projet porte, à la base sur l'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères à l'échelle de tout l'itinéraire (je cite « La RN12 est un est un axe routier national d'environ 110 kilomètres de long, qui relie notamment Fougères (35) à Alençon (61), villes distantes de 110 km. Cet itinéraire situé sur les départements d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de l'Orne, constitue un axe d'intérêt local et régional. L'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères a fait l'objet d'études à l'échelle de tout l'itinéraire menées sous le pilotage du Préfet de la région Pays-de-la-Loire. Ces études ont conduit à proposer des aménagements sur l'ensemble de l'itinéraire... »).

Aussi, dans le cadre de cet aménagement de la RN12, j'ai pris note que la déviation de Beaucé est un point prioritaire. Ainsi, les variantes Nord et Sud court permettrait effectivement cette « déviation prioritaire », cependant elles ne rendront pas possible l'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères à l'échelle de tout l'itinéraire. Le tracé actuel de la RN 12 ne sera pas compatible en 2x2 voies.

C'est pourquoi, je pense que réaliser les variantes courtes, qui sont certes moins coûteuses à court terme, mais ne solutionnant pas l'aménagement de la RN12 à long terme sur tout

P15

l'itinéraire, ne doivent pas être retenues (sous peine de dépenses publiques supplémentaires inutiles, emprises supplémentaires inutiles et gâchis du paysage à long terme).

Pour conclure, dans le cadre du projet d'aménagement de la RN 12 - Déviation de Fougères-Beaucé présenté dans le dossier de concertation de février 2017, je retiendrais davantage la variante Sud long 1 permettant de sécuriser les communes de Beaucé et de Fleurigné et qui plus est, serait susceptible d'apporter une rentabilité socio-économique supérieure aux autres variantes.

En espérant que mes doléances seront prises en compte dans la poursuite de votre projet.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Le 03.03.17

Mme GERARD

Via la Concertation Publique, vous laissez la possibilité aux habitants de s'exprimer concernant l'aménagement de la RN12 – Déviation de Fougères-Beaucé.

J'habite la commune de Fleurigné et dans le cadre de mes trajets personnels et professionnels, j'emprunte quotidiennement la RN12 entre Fougères et Ernée.

**Un axe très accidentogène lié à différents facteurs :**

- votre étude évoque un passage, par jour, de 10 300 véhicules à Beaucé, et 6 400 à Fleurigné (écart très important ???) : des voitures, des poids-lourds, des engins agricoles.....
- une vingtaine de tourne à gauche et carrefours sur 1,5 km au niveau de Fleurigné,

Conséquences: De nombreux accidents mortels et matériels depuis plusieurs années !

J'attire aussi l'attention sur les scolaires qui traversent la RN12 pour prendre leur transport scolaire sans aucune sécurisation.

**Dans ces conditions, la déviation de Fleurigné en même temps que Beaucé est indispensable afin de sécuriser les usagers.**

A la lecture de vos études et synthèses, j'en conclus que **les variantes sud court et nord ne sont absolument pas adaptées en matière de sécurité pour Fleurigné**, celle-ci n'étant pas déviée.

Les aménagements listés sont insignifiants et insatisfaisants. Ils seront sans effet sur la sécurité. Le trafic augmentera dans les années à venir et le risque sera d'autant plus important.

Je suis très sceptique sur les « Cédez le passage » remplacés par les « Stop » et la mise en place d'îlots séparateurs.

Actuellement, au niveau du carrefour d'entrée de Fleurigné, il existe une voie de dégagement : très souvent, des automobilistes s'arrêtent pour téléphoner ! Plus loin, au niveau du carrefour du lotissement de la courte aux loups, certains automobilistes doublent sur une ligne continue !

**Concernant le SUD LONG 2** : il est important de préciser que le projet d'aménagement de la RN12 avec priorité de dévier Beaucé s'inscrit à l'échelle de l'itinéraire ALENÇON Fougères.

- Au regard du point d'accroche à l'est du sud long 2 (entre le plessis et cimette), cette variante n'apparaît pas cohérente avec un aménagement futur en 2x2 voies de la portion Fougères/Ernée (succession de virages depuis l'angevine jusqu'au départ de la variante sud long 2 : quelle compatibilité par rapport au rayon des courbes/vitesse 110km/h ?).

Dans ces conditions, ce Sud Long 2, à long terme, ne risque-t-il pas de nécessiter des travaux pour aboutir finalement à l'angevine ? = dépenses supplémentaires évitables ! Une emprise de terres agricoles encore plus importante que celle du sud long 1 ! = Perte de Temps pour tous !

- Par ailleurs, le Sud Long 2 est moins efficace en terme de captation de trafic. C'est pourtant le 1<sup>er</sup> objectif à atteindre pour répondre aux enjeux du projet sachant que le trafic augmentera inévitablement.

- A l'est du Sud Long 2 (côté plessis/cimette), un carrefour plan est situé sur la variante juste en fin de courbe. Quelle visibilité pour ceux qui traversent la déviation ? Futur carrefour accidentogène ?

Dans cette concertation, il est demandé de choisir la variante la plus adaptée. Par rapport aux enjeux du projet, il apparaît que **c'est la variante Sud Long 1 qui est la plus adaptée** :

- elle **améliore le cadre de vie et la sécurité** au niveau de Beaucé, et en même temps au niveau de Fleurigné,
- elle **fluidifie le trafic**,
- elle est la plus efficace en terme de captation de trafic,
- elle est celle qui procure aux usagers les gains de temps les plus significatifs,
- elle est la plus rentable du point de vue socio-économique,
- la variante **Sud Long 1 est évolutive** : Elle permet, dans le cadre d'un projet futur, la continuité depuis l'angevine en direction d'Ernée en 2x2 voies sans obstacles. Ce point d'accroche de l'angevine ne constitue pas un point final de la déviation, mais au contraire permet d'évoluer en fonction de l'évolution du trafic à venir.
- en matière de **développement économique** : attractivité renforcée pour la zone de l'Aumallerie située sur la Selle en Luitré et probablement celle de la Grande Marche en Javené, Potentiel de création d'emplois et d'arrivée de nouveaux habitants sur ces communes et aux alentours.

Concernant le volet agricole : prévoir des aménagements fonciers et compenser les nuisances subies en réalisant des aménagements tels boviducs....en fonction des besoins.

**Quelques points de vigilance relevés concernant cette variante :**

- Nouveaux rond-points sur la déviation : veiller à prévoir des aménagements de rond-points adaptés aux flux (accès Zone Aumallerie, accès route de Vitré) pour éviter les bouchons,

- Le point d'accroche du sud long 1 au niveau de la petite angevine ne peut-il être décalé un peu plus au sud pour éviter le bâti situé au niveau de ce lieu-dit ?

- Il n'est pas prévu de faire des réservations foncières pour anticiper la mise en 2x2 voies de la déviation. Que se passera-t-il si un permis de construire est déposé (stabile, hangar...) ? Quelles mesures seront prises pour ne pas se retrouver dans l'impossibilité de réaliser cette mise en 2x2 voies le jour où le trafic l'imposera ? (Révision du PLU ?)

En conclusion :

- la variante Sud Long 1 permet d'atteindre les objectifs attendus pour Beaucé et répond aux problèmes de sécurité routière au niveau de Fleurigné.

- la variante SUD LONG 1 est la PLUS PERENNE au niveau local et à l'échelle de l'itinéraire Fougères-Alençon.

C'est un engagement pour des décennies qui serait un bel atout pour le Pays de Fougères.

La dépense publique nécessaire à la réalisation de cette variante est, me semble-t-il, complètement adaptée car elle permet d'aboutir à un aménagement structurant et cohérent.

Mr BRINDEJONG  
35133 FLEURIGNE



Mme Langlais Sylvie  
Le Moulin Février  
35133 Fleurigné

PLA  
dolérance individuelle dans le cadre de l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères-Beaucé voire de Fleurigné

Suite à la concertation publique et aux réunions publiques qui se sont déroulées à Fleurigné et La Selle en Luitré des points essentiels doivent être pris en compte dans le cadre de l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères-Beaucé voire de Fleurigné.

Parmi les quatre variantes proposées et à l'échelle de l'itinéraire Alençon-Fougères deux variantes, Nord et sud court dévient la commune de Beaucé. Deux autres variantes sud long1 et Sud long 2 dévient la commune de Beaucé et de Fleurigné.

Face aux enjeux sécuritaires de ces deux communes et à l'échelle de l'itinéraire Alençon -Fougères la variante sud longue 1 me semble la plus adaptée.

**La variante sud long 1** capte le plus de trafic routier.

Le carrefour situé à Cimette est intégré dans cette variante

L'aspect sécuritaire est donc atteint pour cette variante

Les carrefours plans s'intègrent dans l'infrastructure

Elle permet de valoriser la zone Communautaire de Cimette

Elle est compatible à une mise en 2x2 voies lorsque les données de trafic le nécessiteront.

Un réaménagement foncier est à prévoir et à anticiper afin que des terres agricoles soient redistribuées aux agriculteurs impactés.

**La variante sud long 2** Son point d'accroche situé à l'Est de Fleurigné ne lui permet pas d'intégrer le carrefour situé à Cimette. Son aspect sécuritaire n'est donc pas pleinement atteint.

Le trafic routier venant de la Mayenne empruntera t-il la variante sud long 2 ou continuera t-il vers Fleurigné et Beaucé ?

Cette variante sud long 2 est-elle compatible à une mise en 2x2 voies ? Ne faudra t-il pas tout compte fait recommencer des aménagements jusqu'au point d'accroche de la variante sud long 1 ? D'ou le gaspillage de terres agricoles et d'argent public.

Le carrefour plan s'intègre mal dans l'infrastructure puisque ce carrefour est situé en fin de courbe.

**La variante sud court et nord :** Ces deux variantes ne répondent pas pleinement aux enjeux du projet . Elles dévient seulement la commune de Beaucé.

**Dévier Fleurigné ;**A l'échelle de l'itinéraire Alençon fougères, il est nécessaire de dévier Fleurigné. Sur 1kms 600m vingt entrées et sorties de riverains ont été recensées. De nombreux tournent à gauche non sécurisés. Un trafic intense de voitures, poids lourds , convois exceptionnels qui côtoient les cyclistes, piétons, deux roues motorisés et des enfants qui traversent et cheminent matin et soir la nationale 12 pour accéder au transport scolaire.

Dans la concertation publique , il est mentionné que sur un court terme des aménagements vont se réaliser en amont d'Alençon et que le trafic va s'intensifier. Ces aménagements vont rendre encore plus attractive notre région . Il est donc impératif d'anticiper ces aménagements en déviant aussi Fleurigné.

Les « cédez de passage » présents sont depuis de nombreuses années des stop pour nous les habitants. Les mesures d'aménagements proposées sont dérisoires et insécuritaires.

Devant ce constat , il est indispensable de dévier notre commune dans le même temps que l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères-Beaucé en réalisant une variante sud long 1. Une déviation sud court ou nord réalisées dans un premier temps serait un gaspillage d'argent mais aussi un gaspillage de terres agricoles. Comme pour tous projets, les enjeux de chacun sont à prendre en compte tout en restant cohérent. Comme il a été rappelé lors des réunions publiques, cet aménagement est à penser et a réaliser à l'échelle de l'itinéraire Fougères Alençon et qu'il soit pérenne pour des décennies

Mme Langlais





P 18

A l'attention de la DREAL de BRETAGNE  
Objet – Concertation Publique RN12 – Déviation de FOUGERES-BEAUCE  
le 3 mars 2017

Le projet de déviation de Fougères-Beaucé m'intéresse particulièrement car j'habite à Fleurigné. En tant qu'usager quotidien de la RN12, entre Fleurigné et Fougères, chaque jour je peux voir combien **cet axe, très fréquenté, est dangereux** : des voitures à la vitesse pas toujours adaptée cotoyent beaucoup de poids-lourds, mais aussi des engins légers (beaucoup de matériel agricole entre avril et novembre). Quelques endroits pour doubler, mais qui finalement sont dangereux pour tous les riverains qui veulent accéder à la RN12, mais aussi pour ceux qui veulent rentrer chez eux.

Beaucoup d'accidents ont été dénombrés et ce projet permettrait enfin de pouvoir y remédier.  
Les aménagements évoqués en cas de non déviation de Fleurigné n'amélioreront pas du tout la sécurité. Quand on accède à la RN12 on marque déjà systématiquement un arrêt. Un panneau STOP n'y changera rien !

**Je demande donc que la déviation de Fleurigné soit retenue au même titre que celle de Beaucé.**  
Les variantes sud court et nord ne le permettent pas.  
Quant à la variante sud long 2, au regard de l'aménagement Fougères-Alençon, je m'interroge quant à la faisabilité d'une 2x2 voies dans la mesure où on sera amené un jour à envisager une prolongation vers Ernée (on repart en épingle à cheveux vers l'angevine ? : compatibilité de rayon de virage/vitesse ?).

**Je pense que le Sud Long 1 est le plus approprié** car il répond à beaucoup de critères :  
- déjà pour la sécurité des usagers (évite le carrefour de Cimette à la différence du sud long 2 – le carrefour plan à l'est du sud long 2, situé en fin de courbe, ne sera-t-il pas un nouveau carrefour accidentogène ?),  
- pour le report de trafic le plus efficace,  
- pour la possibilité de la mise en 2 x 2 voies,  
- pour sa cohérence à l'échelle de l'itinéraire Fougères Alençon dans le cadre d'un aménagement futur en direction d'Ernée (important d'y penser),  
- pour la rentabilité du projet....  
**Ce Sud Long 1 serait un engagement pour des décennies, qui s'inscrit bien à l'échelle de l'aménagement Fougères-Alençon, cohérent et structurant pour notre territoire, un bon investissement de notre argent public.**

Cette variante, tout comme les autres, engendreraient des contraintes pour les agriculteurs : anticiper les réserves foncières et probablement envisager un aménagement foncier.

Domage que les créneaux de dépassement prévus en 2013 au niveau de la rocade sud ne soient plus pris en compte dans le projet. L'engorgement de la rocade sud restera le point noir de Fougères.

Alexis BRINDEJONC - Fleurigné

P 19

le 3 mars 2017

Nous déposons une doléance comme  
réalisée et signée par des habitants  
du bourg et riverains de la RN12, comme  
de Fleurigné.

Cette doléance compare 223 signatures  
et demande le contournement de Fleurigné  
dans le même temps que Beaucé dans  
le cadre de l'aménagement de la RN12  
Déviation de Fougères - Beaucé par le choix  
de la variante sud long 1  
cf les 16 pages suivantes

Le 14 février 2017 - Doléance commune concernant l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères-Beaucé

Nous les habitants de Fleurigné

Dans le cadre de l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères-Beaucé, nous avons la possibilité de dévier notre commune dans le même temps que Beaucé.

Dans la concertation publique visible à la Mairie de Fleurigné et sur le site de la DREAL Bretagne quatre variantes sont proposées. Les variantes sud court et nord qui ne dévient pas Fleurigné et pourtant le trafic routier continuera d'augmenter.

Une Variante Sud long 1 avec son point d'accroche situé à La Petite Angevine.  
 Une variante sud long 2 avec son point d'accroche situé entre Le Plessis et Cimette à l'Est de Fleurigné. Ce sont ces deux variantes qui peuvent dévier la commune de Fleurigné.

Devant le contexte actuel, sur la RN 12 au niveau de Fleurigné, cinq carrefours non sécurisés situés à Choisel, La Courte aux Loups/La Jeussais, Bellevue, La Melleray/La Perrière et la Maladrerie sont présents. Cette portion de route comporte aussi de nombreux tournes à gauche non sécurisés. Sur une distance 1.6 Kms. entre Choisel et La Maladrerie, vingt entrées et sorties de riverains ont été répertoriées.

Des accidents matériels et corporels se sont produits sur plusieurs années et malheureusement une quinzaine ont été mortels entre Cimette et le rond point de Beauséjour, soit sur 5 km. Depuis plusieurs années, c'est donc une route particulièrement dangereuse !  
 Aucune sécurisation sur cette route pour les piétons et cyclistes. Les enfants ont aussi accès au car scolaire sur cette route matin et soir. 6400 véhicules passent tous les jours et parmi eux des poids lourds, convois exceptionnels et engins agricoles.

Dans la concertation publique des aménagements dérisoires sont proposés. Le remplacement des « cedez le passage » par des « stop » nous semble insignifiant. Nous considérons que l'aspect sécurité n'est pas pris en compte au niveau de Fleurigné.

Nous demandons de dévier la commune de Fleurigné dans le même temps que l'aménagement de la RN 12 déviation de Fougères-Beaucé.

A l'échelle de l'itinéraire Alençon-Fougères la variante sud long 1 semble la plus adaptée pour fluidifier le trafic. Elle évite le carrefour accidentogène de Cimette. Elle est compatible à une mise en 2x2 voies. Cet aménagement serait donc pérenne pour plusieurs décennies

A l'échelle de l'itinéraire Alençon-Fougères la variante sud long 2 ne répond pas à l'aspect sécuritaire puisque le carrefour de Cimette n'est pas intégré. Par ailleurs, nous craignons que le 1er carrefour plan sur la variante sud long 2 (Est de Fleurigné) soit accidentogène, celui-ci étant situé en fin de courbe. Quelle Visibilité ?

Concernant l'aspect agricole, il sera peut être nécessaire de prévoir un aménagement foncier.

Il est nécessaire de tenir compte des enjeux pour chacun, mais aussi de la compatibilité de cet aménagement en future 2x2 voies.

Compte tenu de tous ces éléments et des enjeux du projet, LA VARIANTE SUD LONG 1 nous semble le choix le plus cohérent pour Beaucé et Fleurigné ainsi que pour le Pays de Fougères.

p 21

Doléance commune Fleurigné	Prénom	Adresse	Signature
TEXIER	BENJAMIN	LE MOULIN DE FEURIER 35133 FLEURIGNE	
TEXIER	STEPHANIE	LE MOULIN DE FEURIER 35133 FLEURIGNE	
LAINÉ	LOIC	16 MOULIN DE FEURIER 35133 FLEURIGNE	
LAINÉ	Tahine	16 MOULIN DE FEURIER 35133 FLEURIGNE	
HOREAU	Hovic Jeanne	12 Chemin de la Perrière Fleurigné	
HOREAU	MICKAËL	12 Chemin de la Perrière 35133 Fleurigné	
HOREAU	René	12 Chemin de la Perrière 35133 FLEURIGNE	
Langlais	Gilles	LE MOULIN DE FEURIER 35133 Fleurigné	
LANGLAIS	Pascal	Le moulin de Feurier 35133 FLEURIGNE	
Langlais	Sylvie	Le moulin Feurier 35133 Fleurigné	
GRATIER	Alexandre	5 Rue Hazant 35133 Fleurigné	
BETTON	CHRISTOPHE	3 rue Hazant 35133 Fleurigné	
Brossard	christophe	1 rue Hazant 35133 Fleurigné	
Bouvet	Fanny	1 rue Vivabli 35133 Fleurigné	
Classars	Elauc-André	1 rue Vivabli 35133 Fleurigné	
BOURIN	Pierre	9 rue Vivabli 35133 Fleurigné	

Doléance commune Fleurigné	Nom	Prénom	Adresse	Signature
ZERAY	Sebastien	Sébastien	11 rue Vivaldi 35153 Fleury	
ZERAY	Sigimic	Sigimic	11 rue Vivaldi 35153 Fleury	
ROGER	Patrick	Patrick	13 rue Vivaldi	
LOISEAU	Christophe	Christophe	3 rue d'Annick Ranch	
ROGER	Pauline	Pauline	13 rue Vivaldi	
COUDRAY	Lucas	Lucas	13 rue Vivaldi	
SIRON	Françoise	Françoise	15 rue Vivaldi	
SIRON	Rosael	Rosael	"	
ARTIN	Joris	Joris	12 rue Vivaldi	
NOËL H	Michel	Michel	10 rue Vivaldi	
NOËL A	Annabelle	Annabelle	10 rue Vivaldi	
LE BOURDAN	Jacques	Jacques	10 bis rue Vivaldi	
Geffais	Jessica	Jessica	8 bis rue Vivaldi	
BELLET	Yvonne	Yvonne	8 rue Vivaldi	
PÉROUST	Marie	Marie	6 rue Vivaldi	
GROUSSARD	Clémence	Clémence	4 Bis Rue Vivaldi	
Groussard	Suzanne	Suzanne	111	

Doléance commune Fleurigné	Nom	Prénom	Adresse	Signature
PICHOT	Hervé	Hervé	2 rue Vivaldi	
MONTYBAULT	FERNAND	Fernand	LA JEUSSEY	
SAVELLE	Robert	Robert	Rue d'Annick Ranch	
GAULTIER	J. Michal	J. Michal	6 rue d'Annick Ranch	
BRAUT	Emilie	Emilie	9 Rue du Beau Pauvra	
AURENCE	Joëlle	Joëlle	7 Rue du Beau	
BONSON	Virginie	Virginie	1 Residence des Arghis	
BONSON	Gwilt	Gwilt	1 Route de Arens	
LE FLOCH	Hervé	Hervé	3 residence de Agen	
DUVALIER	Franck	Franck	4 rue du Prieuré	
Boulangier	Guy	Guy	1 Rue du Prieuré	
POMEREU	Sonia	Sonia	3 rue du wagner	
PELÉ	Michael	Michael	10 Rue Wagner	
MONTYBAULT	Stéphanie	Stéphanie	5 Rue du Prieuré	
KERUZORÉ	Régis	Régis	1 Rue Wagner	
JEMETIAS	Gaetan	Gaetan	11 Rue du Prieuré	

24

Doléance commune Fleurigné	Nom	Prénom	Adresse	Signature
HOMEAU	Raphaël	Charlène	13 Bis Bellevue	
TARDIEU	Charlène	Charlène	7 résidence de Bellevue	
PAPAUIN	Jean Pierre	Yvette	Le grand Champ	
PAPAUIN	Yvette	Yvette	Le grand-champ	
DUROS	Sylvie	Sylvie	9 résidence Bellevue	
GERARD	Stéphanie	Stéphanie	La Perrière 35133 FLEURIGNE	
BRINDÉJONC	Jocelyne	Jocelyne	15 chemin La Perrière	
SENÉ	Annie	Annie	avenue de Paris FLEURIGNE	
HUARD	Bernard	Bernard	9 Bis rue de Paris	
GARNIER	Patricia	Patricia	9 Bis rue de Paris	
Blond	Solange	Solange	19 Rue de Foye-Martin	
CHOPIN	A Laine	A Laine	Le Grand Bourg	
Chopin	Suzanne	Suzanne	5 bis sup du Maine	
Cabanol	Regis	Regis	Chateau des Bois Fournier	
La Bourcillerie des Héris	Odile	Odile	Chateau des Bois Fournier	
Madame Le Bourciller des Héris	Alexis	Alexis	15 chemin la Perrière FLEURIGNE	
Mme Bourciller des Héris	FRANCK	FRANCK	La Perrière	

25

Doléance commune Fleurigné	Nom	Prénom	Adresse	Signature
Visage	Jean Jacques	Jean Jacques	8 chemin de la Perrière	
Zobouhe	Denis	Denis	La Valette	
Léah	Amand	Amand	La Valette	
BRINDEJONC	Hervé	Hervé	15 chemin de la Perrière	
BRINDEJONC	Ophélie	Ophélie	15 chemin de la Perrière	
BOURET	Hervé Claude	Hervé Claude	4 chemin de la Perrière	
LANESEA	Johel	Johel	Chemin de la PERRIERE	
Roga	Marie-Joséphine	Marie-Joséphine	3 résidence Bellevue	
ROGER	Alexandra	Alexandra	3 résidence Bellevue	
Baillevet	Régis	Régis	15 résidence Bellevue	
BEILLEVERT	Valérie	Valérie	15 résidence Bellevue	
PICHON	Claude et Nadaline	Claude et Nadaline	6 résidence les Prés Sats	
ROUSINE	Socélyne	Socélyne	10 rue des prés	
IZENBARD	Stéphane	Stéphane	9, résidence des Prés-Vats	
Battán	Joseph	Joseph	Bourg Fleurigné	
PERDENIÈRE	Hervé	Hervé	8 résidence Bo, prés prés Fleurigné	

p26

Doléance commune Fleurigné	Nom	Prénom	Adresse	Signature
Penducier	Sylvie	Sylvie	8 Résidence les prés verts Fleurigné 35130	
FRANCHER CHRISTIAN	CHRISTIAN	CHRISTIAN	7 résidence les prés verts 35133 Fleurigné	
COTTIN Audrey	Audrey	Audrey	4 bis résidence les prés verts Fleurigné	
BAUNIER / GEROME	GEROME	GEROME	4 bis résidence les prés verts Fleurigné	
Poirier Alain	Alain	Alain	5 Résidence les prés verts Fleurigné	
HAYS	Auroben	Auroben	18 Résidence les prés verts Fleurigné	
FUPAS	AMINA	AMINA	17 Résidence les prés verts Fleurigné	
Lachonin	Sandra	Sandra	15 Résidence les prés verts Fleurigné	
LACHESNAIS	HERVE	HERVE	15 RIES LES PRES VERT 35133 Fleurigné	
SAULIER	MARCEL	MARCEL	12 rue de la prière 35133 Fleurigné	
Haugeand	ERICKA	ERICKA	3 Résidence les prés verts Fleurigné	
COUTELLE	JL POME	JL POME	2 résidence les prés verts Fleurigné	
CAMISAN	Aerose	Aerose	10 chemin de la prière Fleurigné	
Buffet	Jean Yves Régim	Jean Yves Régim	13 ch de la prière Fleurigné	
Le Fleck	Emmanuelle	Emmanuelle	3 résidence les prés verts Fleurigné	

p27






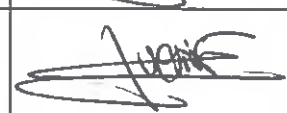





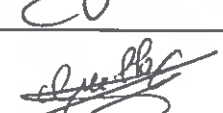
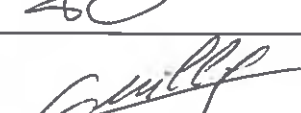
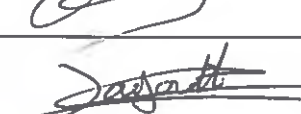
Doléance commune Fleurigné	Nom	Prénom	Adresse	Signature
RN12	BOISSEL	FRANCIS	3 Chemin de la penière	
Cherel	Pierre	Pierre	5 Chemin de la penière	
LAISNE	VERONIQUE	VERONIQUE	la chauveue	
Shervel	Stanislas	Stanislas	La Hellenage	
BRARD	GUILLAUME	GUILLAUME	BELLEVE LES CHENES	
CLOSAIS	David et Béatrice	David et Béatrice	les chênes	
DAUY	clément Monique	clément Monique	J. Houve	
GERARD	Bernard Elisabeth	Bernard Elisabeth	Le Bis Marv	
JANVIER	ALEXANDRE	ALEXANDRE	BELLEVE	
GALEINE	Jean-François Catherine	Jean-François Catherine	BELLEVE	
LEQUERINEL	ANTOINE CHRISTINA	ANTOINE CHRISTINA	4, chemin de la Penière	
Boussel	Simone	Simone	la Penière	
FOURNAY	Yvel	Yvel	2 Bellevue	
Aze	Dominique	Dominique	l'Homme Plumier	
Sousselin	Camille	Camille	Bellevue	
Sedek	Jérôme	Jérôme	Bellevue	
MANCO	Vanora	Vanora	le Champ de la Melle	
GRENECHE	André	André	HELLERAY	

Doléance commune Fleurigné	Nom	Prénom	Adresse	Signature
Rocher	Remy		6 rue la Courte aux Loups	
Rocher	Bathmine		6 rue la Courte aux Loups	
Paris	Elotte		11 rue de la Courte aux Loups	
MORIN	Catherine		13 la Courte aux Loups	
LANDRY	Paul		21. rue Courte aux Loups	
Lander Baltain	Yvette Pierre		la Courte aux Loups	 
Baltain	Amélie		11 la Courte aux Loups	
Piquet	Livine		16 la Courte aux Loups	
CODIER DENIS Flurence			10 la Courte aux Loups	
CODIER Coqueumont	Gaetan René		10 rue de la Courte aux Loups	 
Coqueumont	Mathieu		8 Rue de la Courte aux Loups	
Gervais	Pierre		23 Rue de la Courte aux Loups	
Gervais Chausson	Gisèle Bruno		23 rue de la Courte aux Loups	 
Photocopié M. Buisson	Chloé		4 Im 1700 1700 Courte aux Loups	
	Chloé		25 rue de la Courte aux Loups	

Doléance commune Fleurigné	Nom	Prénom	Adresse	Signature
GEORGELIN	Georgelin	Yannick	37 Rue de la Courte aux Loups	
Georgelin	Blonque		24 Rue de la Courte aux Loups	
Guerin	Amélie		5 rue de la Courte aux Loups	
Guerin	Hélène		5 rue Courte aux Loups	
M <sup>r</sup> BOUCHER	Sébastien		4 Rue Courte aux Loups	
M <sup>r</sup> TOSTEAU	Stéphanie		4 Rue de la Courte aux Loups	
SIMON	Pierre		15 Rue de la Courte aux Loups	
SIMON	Monique		15 rue Courte aux Loups	
Grand	Marie Jeanne		29 Rue de la Courte aux Loups	
CHUDDÉ	Suzanne		9 rue de la Courte aux Loups	
CHUDDÉ	Jean-Pierre		9 rue de la Courte aux Loups	
LOYSAINE	GUY		18 rue de la Courte aux Loups	
Loytaine	Marie-Rose		18 rue Courte aux Loups	
GALOT	Cherub		20 Rue de la Courte aux Loups	
Gabot	Isabelle		20 rue la Courte aux Loups	
Lemouine	Noëlle		14 rue la Courte aux Loups	
GRANGER OFF	Marie-Françoise		4 imp. des Courteaux	

Doléance commune Fleurigné		Doléance commune Fleurigné	
Nom	Prénom	Adresse	Signature
JOURNAU	Philippe	3 rue des cours aux bœufs	
JOURNAU	Ylvie	1, 1,	
Journeau	Jean. Charles	14 Rue de la Courte aux bœufs	
DUMARTEL	Marie	1 Rue de la Courte aux bœufs	
DUHAMEL	Nicole	1, Rue de la Courte aux bœufs	
BRUNET	Jean-Yves	2 imp. Le Coustil	
Fougère	Roselyne	2 imp des bœufs	
Fougère	ERIC	02. Impasse des bœufs	
CHAUVIN	Jennifer	6 imp des bœufs	
MENTES	Corentin	6 impasse des bœufs	
IAENE	Jivane	19 rue Chateaubriant	
MacKara	Michaëlle	4 rue Chateaubriant	
Gerard.	Marie Joseph.	5 rue Chateaubriant	
Daves	Flavie	1 rue de la Courte aux bœufs	
Benarus	Andree	1 Rue Chateaubriant	
Martin	Sebastien	2 rue Chateaubriant	
Martin	Virginie	2 rue Chateaubriant	

Doléance commune Fleurigné		Doléance commune Fleurigné	
Nom	Prénom	Adresse	Signature
Brunet-Christiane	2	8 Levingue impasse le Coustil	
Fernand	Daniel	8 Impasse des Coustils	
Fernand	Grégoire	8 impasse le Coustil Fleurigné	
HELLIUX Dimitri	Dimitri	2 rue de la Courte aux bœufs	
David	Jérôme	4 imp. le Coustil	
Morel	François	4 imp. le Coustil	
Feron	Christophe	6 imp Coustil	
AZE	MARCEL	28 Avenue de Bretagne	
AZE	RENÉE	28 Avenue de Bretagne	

Doléance commune Fleurigné RN 12			
Nom	Prénom	Adresse	Signature
BOUFFORT	Jasénie	5 Rue Henry Lebouteiller Fleurigné	
BOUFFORT	Thierry	5 Rue Henry Lebouteiller	
NOEL	Thérèse	3 Rue Henry Lebouteiller	
MORIN	Xavier	3 Rue Henry Lebouteiller	
Guérin	DAVID	4 Rue Henry Lebouteiller	
Guérin	Céline	4 rue Henri Lebouteiller	
GENDROT	Gerard	2 rue Henri Lebouteiller	
Gendrot	christine	2, rue Henry Lebouteiller	Gendrot
AZE	Jocel	41 Avenue de Bretagne Fleurigné	
AZE	Jaille	11 Av. de Bretagne Fleurigné	
PERELLE	Jacques	3a Avenue de Bretagne Fleurigné	
M. Geslin	Chauvette	84 avenue de Bretagne Fleurigné	
M. Guillou	georges	37 Av de Bretagne Fleurigné	
M. Guillou	Marijonne	37 Av de Bretagne Fleurigné	
Lagoutte	Guillaume	15 Avenue de Bretagne	



Coudray	Angèle	11 Av. de Bretagne Fleurigné	Coudray
MAUGET	Marina	35 av. de Bretagne FLEURIGNE	<del>MAUGET</del>
Manceau	Bremon	20 avenue de Bretagne	Manceau
MANCETU	Sylvie	20 Avenue de Bretagne	Manceau
Boivent	Christophe	32 Avenue Bretagne	<del>Boivent</del>
Boivent	Noëlle	32 Avenue de Bretagne	<del>Boivent</del>
PERELLE	Laurence	30 Avenue de Bretagne	Perelle
LERAY	Benoît	8 Avenue de Bretagne	Leray

Doilance commune Fleurigné		Prénom	Adresse	Signature
Guillaume	Jean	21 Avenue Briet	Guillaume	
Guillaume	Colette	21 Avenue Briet	Guillaume	
FEMELLEN	Marie-Jeanne	4 Rue Henri de Boutiller	Marie-Jeanne	
BRIZARD	Laurent	St Georges de Rt b (35)	Laurent	
Nouvel	Esther	St Georges de Reintbraut	Esther	
CHEVALIER	Sabrina	Avenue de Bly 35133 Fleurigné	Chevalier	
CHEVALIER	David	"	Chevalier	
Dubrel	Thierry	5 Avenue de Brévagny 35133 Fleurigné	Dubrel	
Condier	Monique	9 au de Brévagny 35133 Fleurigné	Condier	
Condier	Jacqueline	9 Avenue de Briet agne de 35133 Fleurigné	Condier	
BARILLET	Denis	33 avenue de Brévagny Fleurigné	Barillet	
BARILLET	Simone	33 Avenue de Brévagny Fleurigné	Barillet	
Couchard	Alice	25 Avenue de Brévagny	Couchard	
MOREL	Jean Louis	10 Avenue de Brévagny	Morel	
MOREL	Angèle	10 Avenue de Brévagny	Morel	

p 33  
p 33



## VARIANTES SUD LONG 1 = ATTEINTE des ENJEUX

Une variante SUD LONG 1 présente clairement l'avantage de répondre aux objectifs du projet et à différents enjeux :

- amélioration du cadre de vie et de la sécurité au niveau de Beaucé, et en même temps au niveau de Fleurigné,
- fluidité du trafic,
- gain de temps de trajet,
- Sud Long 1 est évolutif : dans l'éventualité de la continuité de la déviation à l'échelle de l'itinéraire Fougères-Alençon en 2x2 voies, en direction d'Ernée, le départ de l'angevine (Sud long 1) présenterait à priori moins de contraintes et serait plus direct qu'à partir du point d'accroche du sud long 2 sur la RN12 (zone activités à proximité - rayon virages et courbes/compatibilité 2x2 voies ???).
- développement économique : attractivité renforcée pour la zone de l'Aumallerie située sur la Selle en Luitré et probablement celle de la Grande Marche en Javené, potentiel de création d'emplois et d'arrivée de nouveaux habitants sur ces communes et aux alentours.

### Quelques points de vigilance relevés concernant cette variante :

- Nouveaux rond-points sur la déviation : veiller à prévoir des aménagements de rond-points adaptés aux flux (accès Zone Aumallerie, accès route de Vitré) pour éviter les bouchons,
- Le point d'accroche du sud long 1 au niveau de la petite angevine ne peut-il être décalé un peu plus au sud pour éviter le bâti situé au niveau de ce lieu-dit ?
- Aspect agricole : prévoir des aménagements fonciers et compenser les nuisances subies en réalisant des aménagements tels bovicultures....en fonction des besoins signalés.
- Il n'est pas prévu de faire des réservations foncières pour anticiper la mise en 2x2 voies de la déviation. Que se passera-t-il si un permis de construire est déposé (stabilité, hangar...) ? Quelles mesures seront prises pour ne pas se retrouver dans l'impossibilité de réaliser cette mise en 2x2 voies le jour où le trafic l'imposera ? (Révision du PLU ?)
- Pour parfaire les effets de cette déviation, reste à prévoir des aménagements sur la rocade sud de Fougères, en raison de la densité du trafic notamment aux heures de pointe, aux périodes de vacances et de ponts.

## Points faibles SUD LONG 2

- A l'échelle de l'itinéraire Fougères-Alençon : l'Association Alençon Fougères Dol Demain demande une mise en 2x2 voies de la totalité de cet axe.  
Si un projet futur devait aboutir en ce sens, **une mise en 2x2 voies depuis le point d'accroche à l'est** (entre le plessis et cimette) **en direction d'Ernée est-elle envisageable** (obstacles/contraintes : zone d'activité de cimette, carrefour de cimette dans un virage/compatibilité rayon-vitesse) ?  
Dans ces conditions, ce Sud Long 2, à long terme, ne risque-t-il pas de nécessiter des travaux pour aboutir finalement à l'angevine ? = dépenses supplémentaires évitables ! Une emprise de terres agricoles encore plus importante que celle du sud long 1 ! = Perte de Temps pour tous !
- A l'est du Sud Long 2 (côté plessis/cimette), la déviation prend la forme d'une courbe suivie d'un carrefour plan. Quelle visibilité pour ceux qui traversent la déviation ?
- la variante Sud Long 2 capte moins de trafic que le Sud Long 1.

## VARIANTE SUD LONG 1 = VARIANTE la PLUS PERENNE

Selon votre étude en matière de trafic, la variante Sud Long 1 :

- est la plus efficace en terme de captation de trafic,
- est celle qui procure aux usagers les gains de temps les plus significatifs,
- est la moins onéreuse quand on parle de coût au km.

**Cette variante permet d'atteindre les objectifs attendus pour Beaucé et répond aux problèmes de sécurité routière au niveau de Fleurigné. C'est un engagement pour des décennies qui serait un formidable atout pour le Pays de Fougères.**

La variante SUD LONG 1 est la plus rentable ! Elle permet par ailleurs, dans le cadre d'un projet futur, la continuité depuis l'angevine en direction d'Ernée en 2x2 voies sans obstacles. Ce point d'accroche de l'angevine ne constitue pas un point final de la déviation, mais au contraire permet d'évoluer en fonction de l'évolution du trafic à venir.

**Tous ces éléments me conduisent à faire le choix de la variante SUD LONG 1, variante qui semble la PLUS PERENNE au niveau local et à l'échelle de l'itinéraire Fougères-Alençon.**

**La dépense publique nécessaire à la réalisation de cette variante est, me semble-t-il, complètement adaptée car elle permet d'aboutir à un aménagement structurant et cohérent**

Mme BRINDEJONC  
35133 FLEURIGNE

336  
Philippe GUERIN, élu et agriculteur à Fleurigné.

Suite à la consultation du projet de déviation de Beaucé, je m'aperçois que 2 tracés ne dévient toujours pas le bourg de Fleurigné.

Comment peut-on imaginer un projet constructif pour le développement de l'agglomération fougèraise, en conservant la traversée de Fleurigné ?

En effet la dangerosité de cette portion, l'accidentologie et le nombre de morts ne cessent de croître, l'augmentation du nombre d'usagers ne feront qu'accentuer ces chiffres.

Dans un second temps l'objectif sera de passer en 2 X 2 voies, ce projet sera irréalisable étant donné la proximité des habitations et des entreprises de chaque côté de cette route.

En tant qu'agriculteur je réagit sur les 2 autres tracés dont les variantes passent à proximité de plusieurs sièges d'exploitation. Il serait souhaitable de s'en éloigner au maximum afin d'éviter leur morcellement et toutes les conséquences qui pourront en découler. L'étude du projet de « Cimetière » sur la commune de La Chapelle Janson serait déjà un bon compromis.

De même un aménagement devra être étudié concernant la suppression des voiries communales, qui engendrera des détours aux engins agricoles ainsi qu'aux riverains qui bordent le projet.

Espérant que ces remarques fassent avancer le projet.

337  
AMENAGEMENT RN 12

Concertation publique du 30 janvier au 03 mars 2017

Empruntant régulièrement la RN 12 pour entrer ou sortir de Fleurigné, j'affirme la dangerosité de cet axe.

La concertation publique démontre unanimement les craintes de la population. En tant que Maire de la commune, lors d'un rendez-vous ou d'une rencontre avec les habitants, ceux-ci me font régulièrement part de leurs frayeurs lorsqu'ils circulent sur la RN12 et qu'ils veulent entrer ou sortir de Fleurigné, auxquelles il faut ajouter les tourne-à-gauche pour rentrer dans les propriétés ; soit vingt entrées-sorties et carrefours sur 1,6km (voir plan joint).

Tous les carrefours et accès sont dangereux.

**Trop d'accidents mortels ont eu lieu ! Les accidents matériels et corporels ne sont pas recensés dans leur totalité.**

Parmi ceux qui ont été impliqués dans un accident avec un séjour plus ou moins long en milieu hospitalier, ces moments restent gravés dans leur mémoire, d'autres ont le souvenir d'avoir échappé à l'accident et ont eu très peur, ils circulent avec appréhension à la moindre manœuvre.

Personnellement, en trois ans de mandat de Maire, j'ai déjà vécu plusieurs appels de la gendarmerie pour me signaler des accidents sur cette voie, dont celui d'**avril 2016 avec une personne décédée, c'est catastrophique.**

Cette portion de route est extrêmement dangereuse, que ce soit en voiture, en deux roues ou en tant que piéton, **le danger est omniprésent.**

Les aménagements évoqués n'apporteront pas de solution à l'insécurité et nécessiteront des travaux et dépenses supplémentaires pour aboutir à la finalité d'une déviation.

**Pour toutes ces raisons, je demande, impérativement, la déviation de la commune de Fleurigné en même temps que l'aménagement de la RN12 déviation de Fougères/Beaucé.**

Les tracés Sud long correspondent à ma sollicitation.

Cependant, le choix final du tracé Sud Long doit se positionner sur une vision globale la plus large possible face à un avenir plus ou moins lointain, d'une mise en compatibilité avec un aménagement en 2 fois 2 voies.

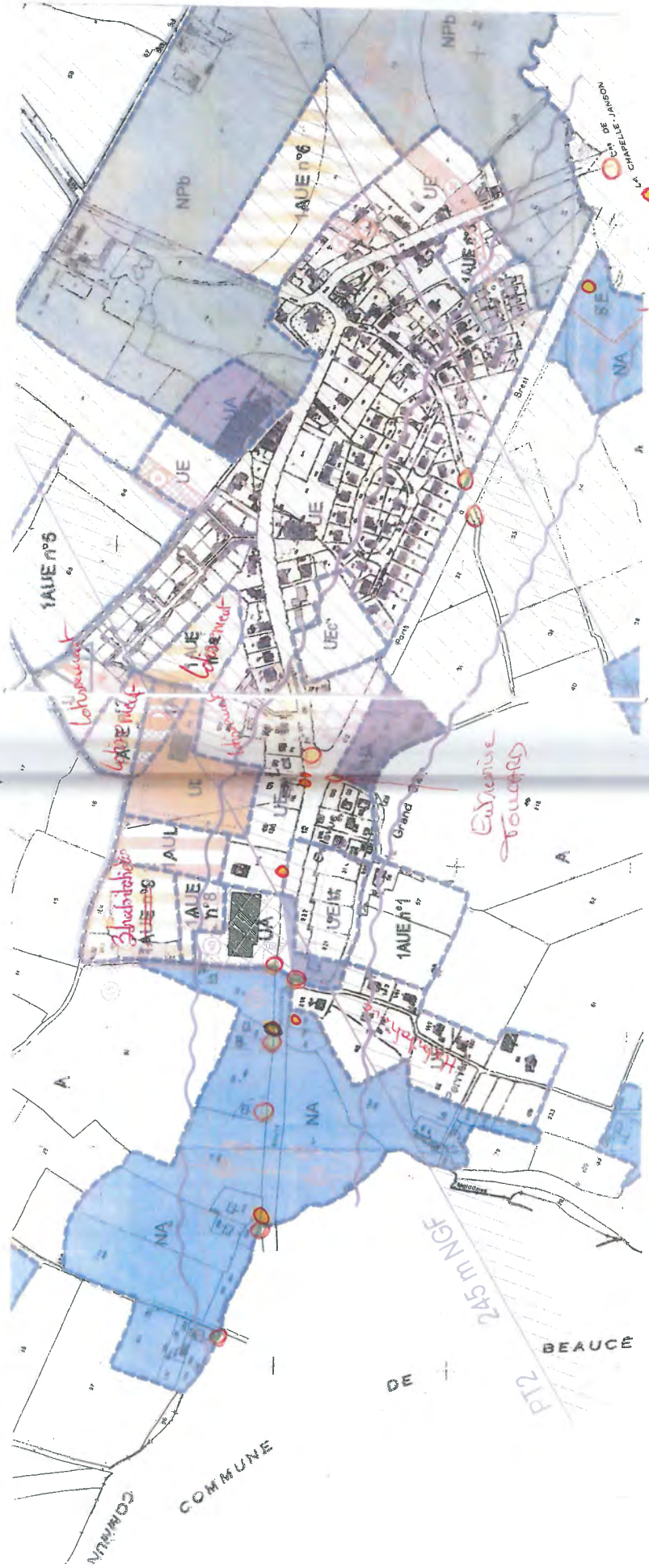
Monique POMMEREUL  
Maire



p37

p38

Extrait PLU Août 2009



Entreprises et  
 zones d'habitations et d'entreprise



**Concertation publique du 30 janvier au 03 mars 2017**

**→ AMÉNAGEMENT DE LA RN 12  
DÉVIATION DE FOUGÈRES-BEAUCÉ**



**Registre d'expression de la commune de FOUGÈRES**

- > Vous pouvez retrouver le dossier sur le site internet de la DREAL :  
[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)
- > Posez vos questions et faites vos remarques à l'adresse électronique suivante :  
[m-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:m-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr)

**[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)**



**RN12 – PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA DEVIATION DE FOUGERES-BEAUCE  
Concertation Publique**

Registre mis à la disposition du public dans la commune de :

**FOUGÈRES**

**Notice d'information :**

Du 30 janvier 2017 au 03 mars 2017 se déroule la concertation publique sur le projet d'aménagement de la RN12, déviation de Fougères-Beaucé, organisée sur la base de l'article L.121-15 et suivants du Code de l'Environnement.

Le maître d'ouvrage de ce projet est l'État, Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer.

Le périmètre d'étude du projet concerne 7 communes. Il s'agit de Fougères, Beaucé, Fleurigné, La Selle-en-Luitré, Javené, La Chapelle-Janson et Lécousse.

La concertation porte sur les différentes variantes d'aménagement envisagées. Elle vise à informer le public et recueillir les avis sur les différentes variantes proposées et analysées.

**Vous pouvez faire part par écrit dans ce registre de toutes vos remarques, suggestions et propositions concernant le projet et les différentes variantes proposées.**

**L'anonymat est possible, mais il est préférable d'indiquer votre identité et votre qualité.**

**Ce registre en exemplaire unique, est mis à la disposition du public afin de recueillir les avis et remarques sur le projet. Il est la propriété de l'État et ne peut en aucun cas quitter le lieu que la Mairie a mis à la disposition du public.**

**Il constituera une des pièces du bilan qui sera établi après la période de concertation. Ce dernier sera soumis à l'avis de chaque commune et sera ensuite rendu public.**



Pourquoi faire simple lorsque  
que l'on peut faire cher.

Le projet Nord n'est vraiment  
pas assez coûteux pour être envisagé.

Il est donc évident que le  
projet Sud le plus cher sera  
retenu ; peu importe la  
préservation des terres agricoles  
et encore moins des  
Zones humides.

Vive le Travail Noir  
qui est à coup sûr l'avenir  
de la Planète

dan HERRISON



Concertation publique du 30 janvier au 03 mars 2017

REÇU LE

09 MARS 2017

DREAL/IST

→ AMÉNAGEMENT DE LA RN 12  
DÉVIATION DE FOGÈRES-BEAUCÉ



Registre d'expression de la commune de  
LA SELLE-EN-LUITRÉ

- > Vous pouvez retrouver le dossier sur le site internet de la DREAL :  
[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)
- > Posez vos questions et faites vos remarques à l'adresse électronique suivante :  
[rn-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr)

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)



**RN12 - PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA DEVIATION DE FOUGERES-BEAUCE  
Concertation Publique**

Registre mis à la disposition du public dans la commune de :

**LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Notice d'information :**

Du 30 janvier 2017 au 03 mars 2017 se déroule la concertation publique sur le projet d'aménagement de la RN12, déviation de Fougeres-Beaucé, organisée sur la base de l'article L.121-15 et suivants du Code de l'Environnement.

Le maître d'ouvrage de ce projet est l'État, Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer.

Le périmètre d'étude du projet concerne 7 communes. Il s'agit de Fougeres, Beaucé, Fleurigné, La Selle-en-Luitré, Javené, La Chapelle-Janson et Lécousse.

La concertation porte sur les différentes variantes d'aménagement envisagées. Elle vise à informer le public et recueillir les avis sur les différentes variantes proposées et analysées.

**Vous pouvez faire part par écrit dans ce registre de toutes vos remarques, suggestions et propositions concernant le projet et les différentes variantes proposées.**

**L'anonymat est possible, mais il est préférable d'indiquer votre identité et votre qualité.**

**Ce registre en exemplaire unique, est mis à la disposition du public afin de recueillir les avis et remarques sur le projet. Il est la propriété de l'État et ne peut en aucun cas quitter le lieu que la Mairie a mis à la disposition du public.**

**Il constituera une des pièces du bilan qui sera établi après la période de concertation. Ce dernier sera soumis à l'avis de chaque commune et sera ensuite rendu public.**

Quand on regarde c'est quand beaucoup de terres agricoles qui sont impactées et pas des exploitations en fin de carrière que des exploitants en moyenne de 30 à 40 ans plus, sans parler des terres qui produisent et sont profonde qui dans le secteur tout le monde à connaissance de valeur des terres agricoles !.

de gain de temps à qui... surtout pas aux agriculteurs l'aurait faire des détours pour certains et les rond-points qui à leur tour vont encore prendre des surfaces importantes, la nuisance, les bruits, les conditions de travail, le repos de l'opération à qui cela va profiter... c'est déjà bloqué le soir sur la rocade de 17h à 19h.

Comme tout le monde se fait de tout, mes avis est que cela vaut le coup de se battre !.



Avant tout il faut savoir que la RN12 circule très bien et n'est jamais engorgé, il n'y a que Beaucé à dévier.

- Pour nous le tracé Nord est le plus judicieux, plus court moins coûteux et moins d'impacte agricole et environnemental.

Il faudrait finir la rocade Nord de Fougerès pour dégager l'autre rocade = il y aurait un meilleur accès à la A84 par la route de St Melot et la zone de Pilaus à Lécousse. Nous pourrions obtenir une belle bayle autour de Fougerès une meilleure circulation en rocade et le développer. Fougerès et ses cantons qui achèvement se meurt à petit feu.

- Pour nous le tracé sud long est sans intérêt, Fleuigné est déjà dévié de la RN12 et il oblige à trop de problème de circulation futur, trop de route coupées, trop de prise en terre agricole passage auprès de chez nous sur une réserve naturelle et une très grande tourbières.

- Pour nous le tracé sud court peut être intéressant car moins coûteux, il dévi Beaucé, moins d'impacte agricole. Mais prévoir d'améliorer la rocade de Fougerès qui est déjà saturé matin / midi / soir.

↳ Révoir les accès sur Fougerès

Bilan:

Il faut savoir que le tracé sud court ou long aura une très mauvaise impacte le développement de Fougerès, ses canton et même Beaucé et la zone de Pilaus qui court un risque et mal se développer au détriment de St Sauver / Romagné / St Etienne en Cogles. Nous sommes perdut.

1 - Pour le tracé Nord en améliorant l'accès à Fleuigné et finir la rocade de Fougerès pour développer Fougerès et ses cantons.

2 - Pour le tracé sud court, moins coûteux mais en améliorant la rocade existante

↳ Pas de voie express, inutile car pas assez de circulation et peut faire mourir Fougerès

Hélène Simon  
propriétaire de terrain

Pourquoi faire une déviation.  
il ne faut pas détruire la nature, c'est la mort de notre belle commune. la déviation donnera bruit, nuisance, beaucoup de passage, et surtout la pollution. on ne sera pas tranquille.

il faut qu'on laisse notre campagne avec ses champs chemins etc.

mon à la déviation.

M. B.

C'est quand même plus évident que la rocade Nord est plus appropriée et surtout moins coûteuse.

Il y avait moins de soucis à coupé. Mais de James de la Roche. La rocade sud est déjà saturé, ce sera encore plus après.

Je pense qu'il faut encore réfléchir avant de faire des connexions. Avec toute les route coupées, il faudra faire un détour pour entrer au sud de la Sèbe.

Donc réfléchissez encore pendant qu'il est encore temps.  
Non à la déviation Sud, oui à la déviation Nord.

M. B.

Tracé Nord beaucoup plus justicieux en coût. Pensez à tous les fermes agricoles concernés. La Sèbe en lui-même a déjà beaucoup donné.

M. B.

Pas d'accord. Pour le Tracé sud: Beaucé, Trégou, Houlbecq et plus Brupat pour les habitants.

M. B.

Beaucoup plus intéressent Tracé Nord.

L'accès à notre agglomération va devenir plus complexe, il n'existera plus qu'un seul passage entre le Nord et le sud de la Commune.

Nous allons rallonger notre parcours pour rejoindre le Nord ou l'est de Fougerès.

Cela ne va pas régler les difficultés de circulation que nous avons déjà (ville/Fougerès et A84).

Il y a t-il des travaux de protections de la route Nord lutter contre les nuisances sonores.

M. B.

Les élus de Beauce ainsi que les habitants du  
bourg ont demandé la déviation de Beauce,  
un projet a été étudié par une commission nord  
et le site sur la commune de Beauce en majorité.  
elle est bien adaptée pour le contournement de Beauce.  
elle aurait un avantage par la suite de pouvoir poursuivre  
le contournement de tout le nord.  
il a été mis en œuvre notamment par le sud, ces variantes  
n'ont rien à voir avec la déviation de Beauce, des projets  
seraient sur les communes de la Selle en fait et j'en suis sûr.  
Les communes de la Selle en fait et j'en suis sûr.  
Pour la déviation sur les terrains, messieurs les ingénieurs  
renvoyez votre copie; la solution, c'est la variante  
nord qu'il faut choisir sur la commune de Beauce.  
Jean-Marc

Nous sommes contre le projet Sud car ça pénalise fortement notre  
exploitation sur le plan économique.

Nous souhaitons que la future route soit plus élevée ~~de~~ de nos bâtiments  
agricoles pour faciliter le passage des animaux et que soit plus pris en  
compte les nuisances sonores par rapport aux habitations.

Nous voulons des aménagements au niveau des voies communales pour  
circuler avec nos matériels agricoles pour les parcelles situées de l'autre  
côté de la future route sans faire trop de détours importants.

Nous souhaitons que le réaménagement financier se fasse en même  
temps que les travaux de la future route.

Phi Chapuis

Le tracé sud me paraît intéressant en ce qui concerne  
l'agriculture avec une emprise énorme sur les  
terres agricoles et on que le milieu soit déjà  
avec un accès sur Beauce s'ajoutant par la  
traverse de la N12. Le tracé sud est si un  
des projets de plus coûteux à si l'on veut des économies.

Nous sommes pour la déviation Nord. Les déviations  
Sud coûtent toutes les voies communales et  
nous n'avons aucun aménagement / aucun  
accès. Il est d'ailleurs indigne dans notre  
dessein de concentration que les déviations Sud ont un  
impact beaucoup plus important et des <sup>17 d'habitants</sup>  
coûts beaucoup plus élevés par rapport <sup>à Beauce & Sud.</sup>  
au système Nord. Merci d'être cohérent dans  
vos décisions futures. Merci de préserver nos terres agricoles.

Nous sommes contre les projets de la Déviation sud.  
car la majorité des voies communales vont être coupées  
sans Aménagement, il y a beaucoup plus d'impact sur  
les tracts ~~sud~~ que sur le Nord. Et finalement  
il n'est pas évident que nous sommes dans un pays qui a  
excessivement de Dites et qui veut s'en sortir.

Alors commençons par regarder les faits:

15 ~~ans~~ pour le nord. Je pense qu'il n'y a même pas à  
réfléchir.

L'espère que vous prendrez la bonne décision qui me  
semble être le NORD - sur tout le plan.

(Prenons un peu à petit bruit agricole et à notre économie -)  
Merci d'avance de votre compréhension.

La solution nord représente le coût  
estimé le moins élevé.

- avec un surcoût d'antenne envisagé  
sur les surfaces agricoles.

- une étude des axes nord entre  
Paris et le sud.

- solution possible à étudier et à  
prendre en compte lors de la P.F.A.

Henriès Bidou

Pour la Sdte en l'absence des traces sur une  
façaise des la population.

- exploitations agricoles, canal de Beauvi  
+ impacts, des surfaces.

- Rivières mal protégées = certaines générations  
- canaux de Voies communales.

les délais finit pour la réalisation du  
projet d'ici 8 ans (voir 2025) après ce délai, quel  
carré est à envisager pour ce projet (voir 2030)  
meur Roumme, pour le tracé nord plus économique

Hauts

Favorable au fuscau Nord car c'est celui qui  
impact le moins sur les terres agricoles, Disyembre  
verrait le nord de Fougières, Landéan,  
Lennégné du Désert, éviterait de faire Fougières  
une ville morte, fermeture des commerces car.  
par le sud, c'est direct Roume, on n'arrête plus  
à Fougières, il est le plus économique pas  
d'ouvrage à créer, mais d'exploitations et  
d'Habitations concernés.

Pour le fuscau sud, c'est du saccage en  
exploitations agricoles quand d'un dicant en  
dit préserver l'agriculture - la dérivation de  
Fleuque est inutile on peut aménager les  
canaux existants, une dérivation du boug a  
été effectuée - la commune n'aurait pas du  
délivrer de permis de construire le long de la RN 12

Les zones humides ne sont pas prises en  
compte et industrielles (par exemple cantiel) Le  
tracé par les terres classées en ZAD réservée pour  
l'extension de la zone de l'aumaille donc perte  
de surface à construire avec la distance à respecter  
de deux côtés (les Rougeurs)

Le tracé arrive sur la RD 798 déjà saturé, il  
faut tenir compte de l'habitat, tracé trop  
proche, nombre important (Vaux, cantiel, Prioux  
Rougeurs etc) nuisances sonores et pollution.  
La Sdte en l'absence est coupée en deux par ce tracé.  
Elle a déjà beaucoup donné sur la zone.

Certains hommes politique défendent sur paroles  
les commerces de fougières et en réel, ils pratiquent  
l'inverse, ils dirigent le commerce en dehors  
(Zone de Lécoursse, Roume)

Math D

L'origine de cette déviation, est le contournement  
du bourg de Beauvi !! donc profitable à la  
commune de Beauvi !!

Aussi pour moi, 3 possibilités sur le Sud !!  
sur le territoire de Javeré, la Sdte et Fleuque  
la Variante Nord est le tracé le plus évident,  
le moins coûteux et celui qui prend le plus  
de terre sur la commune concernée : BEAUVE !!  
Nous sommes donc 100% favorable au  
tracé Nord



Le déviation de Beauvi par le sud a un  
impact plus important pour les exploitations agricoles  
avec des terres agricoles en place de plus elle  
coûte des terres (4) qui ne servent pas les  
déplacements des habitants tel que vers l'est de  
Fougières. D'un côté on est une voie verte pour  
la balade tranquille et de l'autre on construit  
un usuel à quelques dizaines de mètres des  
habitations - to déviation par le sud certes  
les habitants de Beauvi et les agriculteurs sont  
tranquillisés car l'un chez eux.



Les commentaires précédents prouvent et justifient que le tracé Nord est le plus judicieux. Le choix de la trajectoire au Sud impacte principalement les terres de notre commune. Il est essentiel de penser aux agriculteurs, aux habitants concernés et aux conséquences engendrées.

Effectivement, le tracé actuel est déjà tracé en combrée. Le matin... Qui en sera-t-il par la suite? (Rend. point d'Ymi...)

Il est urgent de réfléchir au choix du projet et de prendre les mesures qui s'imposent.

Je souhais tester les personnes qui notamment par les nuisances nuisent le déviation sud.

Je m'oppose à ce choix et priorise le tracé Nord qui permettrait un développement économique et désengorgerait la route actuelle. Que le réseau l'emporte!

F. GELIN

Elie CHEMIN

N°26 Le B sur g

35133 LA SEVRE EN-LUIRE

le 15.02.2017

Je me permets d'apparten quelques réflexions en ce qui concerne le projet qui est proposé suivant quatre variantes.

J'en dirai si me propose pour la solution la plus économique, la plus sage et la plus morale à savoir la déviation par le Nord de la Sevre.

Etant un campagnard attaché à la devise de la Terre et de l'Agriculture comme mon père s'était dit à un instant toute sa vie au niveau départemental et régional. Mon plan de la terre et ses agriculteurs - je comprends les autres variants à priori. Ce serait gaspiller la Terre normande et empêcher les agriculteurs. Cette Terre que les générations précédentes nous ont laissée et transmise doit être respectée et doit continuer à produire pour assurer la survie de l'humanité. Qui compte tout de même pour l'alimentaire à savoir. Autant dire qu'il s'agit d'un acte égoïste de détourner la terre et l'Agriculture de production vivrière.

Quand on voit ce qui se passe dans d'autres communes, ma réflexion est assurée - peut-on un minimum est disposer l'argent de l'Etat? Quelle Au Décideurs de bien penser à préserver la Terre et l'argent Public avant de prendre une décision de justice. E. Gelin

NON à la déviation de la RN12 par le Sud!!!  
En effet: trop d'exploitations agricoles impactées, trop coûteuse, que va devenir la route?

1 Camille

Qui pour le passage par le Nord, c'est pour contourner Beaucé, donc la commune. doit fournir le terrain en plus c'est le main coûteuse, nous à la ville nous avons besoin de nos terres et de notre

Peut être M. Joly

Sélection doit se faire, mais sommes par la variante Nord. Son impact sera beaucoup moindre sur les terres agricoles. Les variantes Suds vont causer énormément de terres agricoles.

Paris

C'est à la déviation de la RN12, mais par le Nord car par le Sud nos agriculteurs vont être très touchés par la déviation. Seul coût au long, la commune a fait beaucoup pour la zone de l'Aumaillette

Maximilien Claude Daniell

Nous sommes pour la déviation par le Nord (trajet plus court, moins coûteux). Sur le Sud, beaucoup trop d'exploitations sont impactées. Des routes sont coupées sans solution pour les accès.

Je suis pour la déviation Nord pour contourner Beauce. Le plus court le moins coûteux, celui qui passe par le Sud même court est trop coûteux trop d'exploitations hors Beauce. et pour celui qui detournerait Fleury? Fleury, le Bourc n'est pas traversé par la N12. alors encore plus de terre bitumée.

La déviation Nord est la meilleure pour Fougères autrement tout ira sur Secousse voir la Piloni Fougères ville morte ...

M. Guinot

Nous sommes pour la déviation par le Nord concernant la déviation de Beauce trace beaucoup moins onéreuse avec moins d'impact sur les terres agricoles et qui se fait plus directement le site Nord. jusqu'à Souvigny du Sud. Moins de routes coupées etc.

Quant à Fleury qui de plus à déjà été deviné puisque la RN12 de passe pas par le Bourc. il faudrait y avoir des aménagements au niveau de Fleury.

Gaston Hélène Tombeuf

Nous sommes pour la déviation trace Nord qui en effet impacte moins la terre, ainsi que coupures des voies existantes beaucoup moins onéreuse. Fleury moins impacté car déjà dévii.

Aline Delbecq

De plus la Rocade de Fougères serait Moins onéreuse CAR Déjà Actuellement avec un grand flux.

Remerci.F

sur et Danielle TRAFERS  
la Relais de la  
9533 LA SELLE-EN-VAL

Amenagement de la route N12

Nous habitons juste dans la zone d'étude de la déviation de Beauce. On n'est pas contre que Beauce soit dévii. Mais on est en accord avec la décision du Conseil municipal de la Salle. en fait, pour que la déviation de Beauce ne passe par le nord de Beauce. On n'aime pas le nord de Beauce. On aime le sud de Beauce. C'est la commune de la Salle. en fait, qui prend alors que ça la commune a été renommée il y a plus de 60 ans les exploitants agricoles négocieront et les routes communales habitent à rassembler tout cela en fait. que de faitement des agriculteurs et des habitants de la commune à cause des fermes déviiées. Et des voies communales coupées par la nouvelle route.

On nous parle d'un projet de déviation de la route N12. Elle passerait juste devant nos habitations. On n'en veut pas. à cause du bruit et de la maison value des habitations.

Merci de prendre en compte nos remarques et de nos infractions.

Jean de Perrière Travençolo



D'après la lettre d'info n° 2 de la DREAL, il est question de l'aménagement de la RD12 entre Fleury et Forçages dont la dernière tron du brou de Beauvé est concernée par une dérogation aux règlements, à il y a plusieurs passages piétons pour accéder aux commerces, à l'école, le club municipal situés sur cette RN12.

Or le plan de circulation des accidents plus ou moins graves ont eu lieu sur ses passages piétons malgré la vitesse limitée à 50 km/h. Par contre à Fleury, la RN12 a déjà été déviée il y a plusieurs dizaines d'années, donc ne passe plus dans le bourg et aucun passage piétons ne la traverse ni aucune limitation de vitesse se retient par conséquent le tracé nord pour devier le bourg de Beauvé et des aménagements aux différents carrefours de la commune de Fleury seraient suffisants du genre voie centrale de la route pour s'arrêter éventuellement avant de tourner à gauche (comme l'accès au bourg de Forçage sur la route Forçages - Vitré).

L'arrivée de ce tracé nord sur la rocade est de Forçages au niveau du rond point de la route de la Chapelle - Gazon puis continuation sur l'actuel vers la rocade sud pour contourner Forçages, permettrait d'amener du trafic sur la rocade entre le giratoire précédemment cité et celui plus bas qui mène vers le bourg de Beauvé (près de l'entreprise Mason) pour franchir.

Dans l'autre sens, ce tracé nord permettrait un accès sécurisé vers la Mayenne sans passer par le bourg de Beauvé pour les entreprises de la zone de l'Hubballière.

De plus ce tracé nord donnerait un accès direct à la zone de la Guérandière (exemple de l'entreprise Biadot dont le siège est à la " " et qui possède un dépôt près du lieu-dit Thibaudière à Beauvé) et aux commerces du Forum à Forçages, pour les habitants à l'Est de Forçages, en réalisant une percée vers la ville depuis le giratoire où arrive le tracé nord.

La rocade sud étant saturée à certaines heures et avec l'augmentation de trafic prévu dans les années à venir, il faut prévoir des travaux à l'avenir (non prévus dans l'étude des différents tracés) ou bien en profiter pour réaliser la rocade nord de Forçages, comme le rétroband les élus des communes au nord de Forçages, ce qui permettrait de soulager la rocade sud ainsi que de rejoindre l'A86 à S'Etienne sur Dof de Bretagne et les zones commerciales de Lécroense pour les habitants du nord-est de Forçages.

D'ailleurs dans le cadre de la commune de la Selle-en-Luithe il est question d'étude par le département pour une rocade nord de Forçages.

Au niveau environnemental, ce tracé nord le plus court des sept tracés proposés a un impact limité au niveau des exploitations agricoles du secteur de terre prise, des routes secondaires creusées jusqu'il n'y a qu'une seule avec laquelle il est prévu un terrain. Pour cela que le tracé sud en creusait plusieurs ce qui serait des débouchements et raccourcis pour plusieurs habitants et plusieurs exploitations agricoles pour accéder à des parcelles de terre de l'autre côté de la route sud.

De plus ce tracé nord passe au pied de par de maisons d'habitants et de sites d'exploitation agricole alors que le sud en franchit plusieurs notamment au lieu-dit "Beaux" avec un giratoire sous beaucoup de bruit et "La Micandière" avec un carrefour.

Écologiquement le passage du Couesnon n'aurait-il pas un impact sur la qualité de l'eau sachant qu'il a été fait des travaux sur la rivière la Motte d'Inde près de Vau?

Et le passage de la future voie verte, comment se fera-t-il? Enfin ce tracé nord a le coût environ deux fois moins élevé que les autres tracés (notamment parce qu'il n'y a pas de travaux pour traverser le Couesnon) ce qui permettrait la réalisation plus rapidement.

Pour finir la déviation nord pourrait amener des zones artérielles sur la commune de Beauvé et donc des taxes propres.

Talbot you

Je suis totalement opposé au tracé sud les 3 c'est beaucoup plus honoreux. Les nuisances que celles ci affectent l'empêchent d'être importantes sur les Terres Agricoles. Nécessitant la construction d'un Viaduc très honoreux du aux points menaçants que l'on doit impérativement protéger de la pollution du au passage des véhicules.

Par contre je suis favorable au tracé Nord. qui a l'avantage honoreux et une prise main importante sur les Terres Agricoles.

Clément Bayes

Blanchet Jérôme

Beaucoup plus cher PAR LE SUD.  
Beaucoup plus simple par le NORD.  
Une évidence

Philippe Boyère

13

Habitant depuis peu à la Selle en fuite, je suis  
totallement opposé au tracé Sud.  
Je suis riverain sur le Sud de la Rebourrière  
Notre exploitation sera coupé en 2 par la route.  
L'exploitation ne sera plus autonome en fable.  
Les riverains travailleront à la Zone de l'armature  
ne pourrai plus passer par la voie communale.  
car elle sera coupé par une 2x2 voie

A Tanquin avoir rajouté un tracé SUD DE LA REBOURRIERE  
A qui a décidé de ce tracé ?

A Est ce que Monsieur le Président de Fougères  
Agglomération, Monsieur le député Thierry Benoist  
député de la ~~zone~~ de Fougères  
ne veulent - ils pas agrandir la zone d'activité  
de l'armature ???

Pour Conclure. Je suis à 100% pour le tracé Nord  
qui aurait moins impact sur les terres agricoles  
et sur les habitations

Qui engendrait moins de nuisances sonores ?

Et le moins coûteux !

Et surtout qui ferait énormément de Bien  
au ~~contour~~ canton de Louvigné du Désert  
Les oullies - du département d'Ille et Vilaine !!!

Mme Laurence Travers

## earldesvents2

---

**De :** "earldesvents2" <earldesvents@orange.fr>  
**Date :** mardi 28 février 2017 23:41  
**À :** <n12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr>  
**Objet :** DEVIATION DE BEAUCE

Denis CHOPIN  
la colfordière  
35133 la selle en luitré

L'earl des vents exploite un élevage de porc situé à moins de 100 m des deux fuseaux sud longs envisagés

à l'évidence , la rocade sud de fougères va être encombrée (elle l'est déjà), pourquoi la déviation de Beaucé n'est elle pas étudiée en parallèle avec une future rocade compétente de fougères qui permettrait de désenclaver le territoire de louvigné  
l'état et le département ne peuvent ils pas collaborer à ce sujet , apparemment non!  
nier l'encombrement de la rocade sud, c'est nier l'évidence, un tel projet doit également envisager la modernisation de la rocade jusqu'au barreau de fougères!!!

contournement de fleurigné

cette commune a déjà été dévié dans les années 50, il faut recommencer à cause de la dangerosité de la n12, à quand la troisième déviation?  
le problème de sécurité se situe principalement au carrefour de choisel, pourquoi aucun aménagement n'a été effectué, alors que cela paraît assez facile à effectuer ? les élus de fleurigné n'auraient ils pas la volonté de ne rien faire , justement pour préserver leur principal argument (donc en attendant la mise en service de la route soit 6 à 8 ans , rien ne sera fait à ce carrefour!!!!)

sur ces fuseaux sud long, il existe un carrefour au niveau de la courie, quel est l'intérêt de supprimer in carrefour dangereux pour en instaurer un autre un km plus loin!

si le contournement de Beaucé se comprend , celui de Fleurigné ressemble plus à un petit caprice des élus de cette commune qu'autre chose

impact agricole

ces fuseaux sud long ont un impact agricole énorme  
cela ne se résume pas uniquement en hectares utilisés par la route mais aussi en terme de sièges d'exploitation touchés (beaucoup plus important que les autres tracés) , il existe des exploitations touchées pour lesquelles un simple réaménagement foncier ne sera pas suffisant pour gommer les contraintes (ex la colfordière)

de nos jours, il faut protéger les forêts, protéger les zones humides mais pas les zones agricoles!!!!

exploitant un élevage de porc, les impacts sanitaires du passage d'une route comme celle ci à moins de 100 m des bâtiments sont énormes (ex de la grippe aviaire), l'état envisage t il une indemnisation? mon fils envisage de prendre ma succession , quel est son avenir? sachant de plus que le développement du siège de l'exploitation sera plus difficile en bordure de route (zone de non construction 75 m)

je considère que mon élevage va subir une perte de valeur d'au moins 30% , qui indemnise?

circulation

je suis également producteur de compost, cela entraine un passage de 300 à 350 camions par an sur le site de la colfordière, tous ces véhicules prendront le croisement situé à la courie , l'autre voie communale menant à Beaucé étant coupé, vous pouvez dès maintenant envisagé un poste d'appel des premiers secours à proximité de ce croisement !!!

puisque le cout des travaux ne semble pas être un frein pour l'état alors apportez les aménagements nécessaires sur toute la voie (giratoire, ponts..) cela ne sert à rien de faire des déviations si il s'agit en réalité de transférer les lieux de dangerosité

je suis également président d'un club de football qui utilise le terrain de la selle en luitré , la voie communale reliant la Selle à Beaucé étant coupée au niveau de la croix fauvel, ce terrain de sports deviendra inutilisable!

la commune de la selle en luitré étant compétement coupée en deux, l'impact sur la vie locale (associative...) sera énorme !

en espérant que ces remarques retiennent votre attention

cordialement

P 16

## **isabelle et denis chopin**

---

**De :** "isabelle et denis chopin" <chopin.isa@wanadoo.fr>  
**Date :** mercredi 1 mars 2017 21:53  
**À :** <rn12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr>  
**Objet :** observation sconcertation publique N12 beaucé

Bonjour,

Riveraine des tracés longs 1 et 2, habitante de la Selle en Luitré au lieu dit la Colfordière, je tiens à faire part d'un certain nombre de remarques au sujet de la concertation :

En préambule , il aurait été souhaitable que les documents soient plus précis (manque d'échelle) et plus clair afin de rendre lisible les tracés proposés, je fais notamment référence aux cartes des fuseaux page 31, car par la suite les fuseaux se résument à un trait sur les cartes et il est alors difficile d'appréhender les distances de nos habitations

Je souligne également que le représentant de la DREAL présent aux réunions publiques était tout à fait clair dans sa présentation et a pris soin de répondre aux questions posées.

1 - Ainsi, cela m'a permis de découvrir qu'une distance d'éloignement de 75 m nous contraindrait par la suite dans les projets personnels ou professionnels sur nos terrains si les tracés longs devaient être retenus. cela est très impactant pour les activités professionnelles limitrophes de cette nouvelle route.

### **2 – Impacts économiques**

Pour notre part, les tracés longs conduisent à un allongement des temps de parcours quotidien pour l'ensemble des activités (travail loisir école ) et pour l'ensemble de la famille estimé pour la vie quotidienne à minimum 6000 kms supplémentaires par an, cela engendre donc des coûts directs supplémentaires ,en plus du temps perdu et une augmentation de nos GES(gaz à effet de serre)

A cet allongement se rajoute, les allongements pour les activités professionnelles de mon époux et de mon fils dont ils vous font part par ailleurs, étant basés à notre lieu d'habitation il est donc important que les voies coupées trouvent toutes une alternative raisonnable pour tous

### **3- Dévaluation des biens**

Nous craignons donc une réelle dévaluation des biens immobiliers détenus à proximité immédiate de cette route , accès plus difficile, impact visuel, impact sonore, impact particules

dans notre cas nous l'estimons à minimum à 30 %

**4- L'impact agricole** est complètement sous estimé, il est simplement vu d'un angle perte de surface, aucun chiffre n'apparaît sur les contraintes et les coûts engendrés par la scission de certaines exploitations en deux trajets pour les animaux, trajet pour les machines agricoles, trajet pour les hommes gérants ou salariés des exploitations

les surfaces indiquées sont à elles même sous estimées comme cela a pu être indiqué à la réunion du 28 février.

### **5- impact sonore**

nous nous situons dans le tronçon identifié pour l'impact sonore , hors aucune mesure ne semble prise pour

notre hameau la colfordière, notre qualité de vie en extérieur notamment se trouvera dégradée

en intérieur il n' y aucun chiffre sur émergence sonore de la route pour les hameaux dans l'étude présentée

Même si l'étude n'est pas encore au stade de l'enquête publique, ce sont des éléments importants pour réaliser ce que pourrait la vie avant la déviation et après pour les riverains

## **6 - Impact visuel**

ces tracés passent sur des crêtes entre 100 et 110 m d'altitude, il est donc facile de s'apercevoir que son impact dans le paysage sera fort ,

## **7 - Impact qualité de l'air et risque sanitaires**

le passage à proximité de l'élevage de porcs de mon époux est susceptible d'engendrer des baisses de performances des animaux mais aussi d'entraîner un risque accru de pbs sanitaires par la proximité des passages de camions issus d'autres élevages et donc un impact économique sur L'EBE (excédent brut d'exploitation) de l'exploitation

## **8- Aménagement du territoire**

ces projets de sud long coupent la commune de la selle en luitré en deux parties, de mon point de vue cela va vers le démantèlement de la commune , il est déconcertant d'avoir investi plus de 5 millions d'euros publics dans le centre bourg pour voir disparaître cette commune rapidement

les habitants des hameaux de vaux , la motte, la garie , cour coquets, le bas loisil , la couannerie ... auront tôt faits d'être rattachés à Beaucé ou encore Fougères, d'ici à que la zone d'Aumaillerie soit annexée à Fougères il ne restera alors qu'un pas !!

Même si des économies doivent être faites au niveau des structures économiques, que restera t il aux territoires ruraux pour vivre demain ?

D'ailleurs, on s'étonne que les aménagements pour contourner fougères par le Nord ne soient pas plus poussés par nos élus de fougères agglomération

Les intérêts de la zone de la Pilais n'ont ils pas prévalu au détriment des zones se situant à l'entrée de Fougères côté Beaucé ?

D'un point de vue économique les tracés courts et nord ont des coûts nettement inférieurs, quel intérêt à gaspiller l'argent public dans des infrastructures plus gourmandes en territoire qui ne feront gagner que peu de temps

les cartes proposées sur la démographie mettent en valeur nettement le déficit d'intérêt des communes du pays de Louvigné du désert ; ainsi les voies sud proposées ne feront qu'accentuer ce problème alors que la voie nord apporterait du souffle à ces communes, la continuité avec le contournement nord est de fougères serait assez logique et permettrait d'équilibrer les territoires.

quel est l'objectif recherché en tant qu'aménagement ?

la voie verte dont les journaux locaux louent sa mise en œuvre n'est pas évoquée alors qu'impacter à l'arrivé de la déviation sur l'Aumaillerie

un peu de cohérence entre les projets serait bien utile !

## **9 – impact touristique**

Par ailleurs, il me semble que ces déviations sud limeront un plus les arrêts des touristes qui passeront vraiment à côté de Fougères et son centre ville

La déviation de Beaucé est une vraie déviation de Fougères du moins pour les trois tracés sud proposés

Le centre ville de Fougères souffre déjà des aménagements récents et il est désolant de voir les difficultés des commerces de centre ville

## **10 – impact sur le trafic**

Les tracés longs par ailleurs rencontreront un goulot d'étranglement à l'arrivée sur la rocade fougères

vous notez page 18 que le trafic est surtout interne et local, à 79 % quelle certitude avons nous alors que les usagers actuels utilisent cette nouvelle voie si besoin d'aller très localement à fougères Beaucé ou zone de l'Aumallerie,

Nous nous interrogeons entre autre sur le fait que les usagers de Fleurigné utilisent cette déviation , la qualité de vie pour les habitants de Fleurigné semble être l'intérêt de la population de Fleurigné, mais se poseront ils la question quand ils passeront dans Beaucé ?

## **11- déviation de fleurigné**

Chercher à dévier Fleurigné n'a pas vraiment de sens ,La RN12 actuelle ne passe pas dans le bourg, Fleurigné a déjà fait l'objet d'une déviation et ainsi la route ne passe plus dans le bourg, impossible de savoir pour tout usager de la N12 actuelle qui passe sur Fleurigné

Faire une route "bis" à celle faite il y a un peu plus de 40 ans pour 15 million d'euros de plus n'est ce pas poussé un peu, alors même qu'à l'époque de cette route, il était évoqué son passage à 2\*2 voies, et l'emprise prise en compte. Entre temps l'urbanisme choisi par la municipalité de Fleurigné a induit de nouvelles constructions ne rendant plus possible ces aménagements . Nous ne pouvons qu'être surpris "de telles manœuvres"

Je suis favorable à la sécurisation de la N12, mais les projets proposés ont surtout de gros impact sur les terres agricoles et avec des carrefours à plat apportent peu de sécurisation. Devrons nous attendre 8 ans avant de sécuriser ?

## **12- proposer des aménagements d'avenir**

Ces projets si ils doivent être mis en œuvre doivent passer par la construction d'ouvrages d'art afin d'être structurant pour l'avenir et qu'il y ait une visibilité à long terme de l'aménagement du territoire,

Le SCOT devrait en être une illustration

Je ne pense pas que ce soit les intérêts globaux du territoire de l'agglomération de fougères qu'ils soient pris en compte mais les intérêts individuels de deux communes, Beaucé je peux comprendre et Fleurigné où les choses ne sont pas justifiées

Par ailleurs, n'oublions pas de sécuriser les départementales et communales qui auront un trafic plus important (D798 qui a connu de nombreux accidents s mortels,D22 , communale 7 entre autre)

## **13- Rentabilité socio économique**

Ce critère très flou dans son mode calcul semble être le critère positif des tracés sud or il nous a été dit (réunion publique du 28/02 ) par la DREAL que tous les projets qui avaient un impact fort en France avaient déjà été faits . J'en déduis que ce critère qui apparait différenciant dans le tableau de synthèse ne l'ai pas vraiment.

les incidences socio économiques sur les activités des riverains, des exploitations agricoles et autres activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul (réponse donnée à la réunion publique de fleurigné)

la synthèse page 63 est présentée de façon orientée en effet nous connaissons tous l'effet des codes couleurs rouge orange vert sur l'effet négatif ou positif.

En conclusion, nombre de mes remarques est valable pour l'ensemble des riverains quelque soit les trajets , mais la vraie question est il besoin de tant impacter l'espace agricole qui a été montré comme un enjeu fort dans la présentation pour satisfaire quelques intérêts particuliers, la sécurisation de la N12 pouvant se faire par d'autres moyens.

Concernant, le trafic dans Beaucé, habitant depuis 25 ans dans la région je n'ai jamais vu de bouchons important ni régulier et j'y passe plusieurs par jour

Le tracé nord serait structurant pour le territoire, le tracé sud court moins impactant avec les mêmes effets sur le trafic (page 48)

Je terminerai mon propos par la nécessité de porter à connaissance des riverains directement concernés les choix et décisions qui seront pris, afin d'éviter de découvrir dans la presse ou par la lettre d'info la réalité de la proximité d'un ou plusieurs tracés comme cela vient de se dérouler en janvier 2017.

Cordialement

Isabelle Chopin



PJT

**From:** [chopin.louis-etienne@orange.fr](mailto:chopin.louis-etienne@orange.fr)

**Sent:** Wednesday, March 01, 2017 10:17 PM

**To:** [rn-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn-12-deviation-fougeres-beauce@developpement-durable.gouv.fr)

**Subject:** Déviation de fougères beaucé fleurigné

Bonjour,

Je vous fais part de mes remarques afin de participer à la concertation publique.

Dans un premier temps voici les remarques d'un point de vue collectif :

Effectivement suite à vos différentes réunions publiques je me demande réellement l'utilité d'un tel projet. Dans vos études vous soulignez le fait que dans le meilleur des cas (sud long) la déviation captera que 50 % du trafic. De plus à ma connaissance je n'ai jamais vu de ralentissement dans le bourg de Beaucé. Quel est l'intérêt alors de dévier une route non saturée ? à part de continuer à endetter notre pays et à le faire payer à la jeune génération. Un aménagement réfléchi du bourg de Beaucé ne serait-il pas suffisant ?

A ce jour je trouve que cette "déviation" de FOUGERES Beaucé FLEURIGNE ressemble davantage à un caprice d'élus qui souhaitent des projets de cette envergure pour faire "survivre" l'économie locale durant les travaux et laisser leurs "noms" dans l'histoire. Vos propos lors de la réunion publique du 28/02 le prouvent, je vous cite : "toutes les projets et routes économiquement rentables ont déjà été faites en France". POURQUOI alors faire ce projet ?

Quant à votre argument majeur de qualité de vie, je ne vois pas l'intérêt d'un tel projet, pour commencer en parlant de pollution qu'elle en sera les effets ? Vu que le projet ne réduira pas les bouchons vu qu'ils sont inexistantes... moi je vois seulement une détérioration du niveau de pollution : destruction d'arbres de prairie de talus... et disparition de terre agricole au profit de l'urbanisation (c'est sur le bitume pollué moins que les prairies.... !!!) Cette potentielle déviation risque de rendre plus difficile la circulation après le rond point d'Inée elle aura alors tous les effets contraires de ceux espérés.

Pour le bruit vous dites aux éventuels nouveaux riverains que des dispositifs existent, ils n'existent pas pour les riverains actuels... bizarre !

Alors certes reste l'argument de sécurité routière, aujourd'hui de part ma profession je circule beaucoup et je vois énormément d'aménagement de carrefour très bien fait et très sécurisant. Puis n'oublions jamais c'est bien les lotissements de Beaucé et de Fleurigné qui sont venus à la N12 et non la N12 qui est arrivée après les maisons, de part votre projet l'administration souhaite imposer une route à de futurs riverains qui eux ont rien demandé.

Pour finir avec l'aspect collectif du projet il faut rappeler que Fleurigné a déjà été dévié dans les années 60 est-ce normal de "payer" 2 fois pour la même commune ? On parle tous de même de 30 millions d'euros soit 50 centimes par français. Puis lors de la création de la N12 l'emprise a été faite pour une 2\*2 voies malheureusement toutes les réserves n'ont pas été respectées. On risque donc de ce retrouver avec le même problème dans 60 ans avec le projet actuel en 2\*1 voie.

Je pense donc personnellement que la solution la plus adaptée et l'aménagement de la N12 actuel : carrefour, voir création de sections de dépassements 2\*2 voies et un aménagement du bourg ou éventuellement une déviation courte de Beaucé que ce soit par le sud ou le nord si vous considérez vraiment cela nécessaire j'aimerais par conséquent que l'on me le prouve...

D'un point de vue personnel le tracé sud long m'impact énormément. Aujourd'hui j'ai 22 ans je souhaite reprendre la ferme familiale dans quelques temps et le projet remet beaucoup de choses en cause, en parallèle j'ai créé une entreprise de transport et de négoce (SAS Transport Négoce Chopin) il y a un an. Je peux donc alors dire que je suis doublement impacté par ce projet.

Je vais commencer par la société de transport qui est basée au lieu-dit : La Colfordière 35 133 La selle en luitré . En effet ce projet coupe la route communale reliant La selle en luitré à beaucé cette route et empruntée plusieurs fois par jours par mon semi remorque je serais donc dans l'obligation de faire un détour par le futur pour partir de chez moi. j'ai estimé ce cout a environ 2400 € par an( 2 km \* 400 tours an \*2 (allez retours)\* 1.5 €).

Au vu de mon âge je souhaite faire évoluer cette société et donc ce cout et sans doute amené à augmenter en estimant que je dirige cette entreprise pendant 40 ans la perte s'élève à l'arrivé de 100 000 € qui paye ??? de plus la proximité immédiate d'une route passagère favorise le vandalisme et le vols de carburant. En peut estimer au bas mot au vol d'un plein (800l) par an soit encore 40 000 € sur l'ensemble de ma carrière ...

A mon échelle l'aménagement d'un pont ou d'un carrefour sur la route communal reliant la selle a beaucé et donc obligatoire à moins que vous souhaitez m'indemniser à la hauteur des pertes occasionnés.

En ce qui concerne les autres entreprises familiales SARL BCLM criblage et EARL des Vents ce projet entrainera également un rallongement de trajet leurs cout est estimé à environ 3000 €/an.

Pour en revenir plus particulièrement à l'exploitation familiale le tracé sud long et un véritable désastre en effet mon père et éleveurs porcin et une route aussi passagère à moins de 100 m des bâtiments d'élevage est un énorme risque sanitaire. Sachant quant élevage porcin les chiffres de pertes montent très vite. Une seule maladie par an peut entrainer des pertes de plusieurs dizaines de milliers d'euros. De plus avec l'interdiction de construire à moins de 75 m de la dite route les perspectives d'agrandissement ou d'évolution de l'exploitation sont donc plus que limité. Dans ce contexte mon installation est remise en cause.

En ce qui concerne la ferme de mon oncle (Michel Chopin ) exploitant également à la colfordière ce projet coupe en 2 ces surfaces agricoles et sans carrefours sur la route communale reliant la selle a beaucé c'est terrain deviennent inexploitable ... Il lui faudra alors faire un détours de près de 10 km en passant par le bourg de beaucé ou par la zone de l'aumailerie pour relier des terres à 100 m à vols d'oiseaux ... c'est aberrant et au vue du contexte actuel les terres pour mettre en place un aménagement foncier seront très rare celui ci sera donc très dur à envisager.

Pour finir il ne faut pas oublier la dévaluation foncière des maisons d'habitations...

A la suite du choix fait par les services de l'état je serais m'entourer de personnes compétentes pour défendre mes intérêts si il s'avère que c'est le tracé sud long qui est alors envisagé.

Dans l'espoir que mes différentes remarques soit prisent en considération.

Cordialement

CHOPIN Louis-Etienne  
0671468189

SAS TNC  
La Colfordière  
35133 la Selle en luitré

Elie CHEMIN  
N° 28 Le Bourg

35133 LA SEULE EN LUTTE

A défaut de venir à la réunion d'information du 26.02.2017 à la felle en Lutte, je fais ci-dessous part de ma réflexion.

Le projet de déviation par le Nord est plutôt un leurre pour faire diversion et le projet Sud est n'a pas été pesé non plus. Note donc les deux projets dit longs, alors que l'un se dit vigileant sur l'impact sur l'écologie, et les autres au maximum ce qui est paradoxal!

C'est alors que l'on se trouve dans une situation inédite, alors que l'on parle de la déviation de Beauce et de Fleury, tout le projet avec tous ses inconvénients et contraintes. Je résume par la felle en Lutte :

- Appareillage destructeur par plusieurs kilomètres
- exploitation agricole touchée avec d'énormes difficultés de reorganisation pour les agriculteurs (d'ailleurs, nous sommes tous solaires en France, les hectares avant pendant l'opération à jamais).

- Complication de la circulation des bolos avec nombre de vos communaux coupés par le projet. Du coup il faudra allonger les parcours car la majorité de la population n'a aucun autre intérêt à utiliser le nouveau tracé.

La solution pour Beauce et Fleury est donc révisée, ces communes n'auront aucun effet ou tout au plus à court terme, mais pour la felle en Lutte, c'est plutôt le cauchemar, car malgré toutes les contraintes et problèmes, aucun avantage n'est attendu en contrepartie.

Si donc le projet se concrétise, il laissera beaucoup d'amertume aux Bolos, car sur les cas certainement pour moi

*Caplan*

Mme SEHAN  
la Buffetière  
35-133 La Seule en Lutte

Après lecture du dossier de concertation et participation à la réunion d'information, nous souhaitons vous exposer ici nos inquiétudes. La commune de la Seule en Lutte va être coupée en 2 avec de nombreuses routes coupées. Et tant que certains de la route de LAUMAILLÉ, ainsi que de la départementale D22, nous nous inquiétons des dangers, déjà actuels, qui vont encore s'amplifier avec les 500 poids lourds et autres véhicules qui seront obligés de passer par chez nous. On nous promet des aménagements mais quels en seront les coûts et surtout la faisabilité ?

Notre qualité de vie ~~est~~ risque aussi de se dégrader : bruits, pollution vont s'amplifier. En tant qu'assistante maternelle, quelle qualité d'accueil vais-je proposer ? Le congé général vient d'accorder l'ouverture d'une halte à la flotte : 16 enfants, en plus, se retrouvent dans la zone de pollution... On peut aussi craindre la pollution visuelle : au lieu de observer des biches, lièvres, sangliers qui parient au bout de notre jardin, on verra des véhicules ! Les conditions de circulation vont se dégrader sur la rocade sud mais comment accédons-nous au Nord de Fougères ?

Nous nous inquiétons aussi pour les jeunes agriculteurs de notre commune : comment vont-ils pouvoir exercer dans de bonnes conditions ? Pour terminer, le coût des tracés Nord ou Sud parlent d'eux-mêmes... Nous souhaitons donc vous donner notre objection pour l'ensemble des tracés sud et, consentis de l'intérêt pour Beauce uniquement, valider la proposition du tracé par le Nord.

*Sehan*

TROREL Eléonore

La Violette

35133 La Selle en Luitré

Exploitant agricole 28ans

Je voudrais vous faire part de ma grande inquiétude pour le projet de déviation de Beauvé.

Les deux tracés nord long sont totalement aberrants ! Il faut aménager au maximum les routes actuelles pour les dévier et dériver uniquement la commune de Beauvé (un aménagement autour de Flemingy au plus vite serait de loin la meilleure solution !)

Si il y avait une collision entre les différents élus, il serait plus intelligent de dériver Beauvé par le nord et de terminer la rocade de Fongères Nord. Le trafic sur la rocade sud étant déjà totalement saturé, il serait risqué de rajouter du trafic supplémentaire.

Les deux tracés long n'ont donc pas d'utilité et gênent énormément l'activité de très nombreux jeunes agriculteurs. Ces deux variantes passent au pied de multiples exploitations et comportent plusieurs voies communales. Il est impossible de continuer une activité agricole dans des conditions sévères avec cette déviation telle qu'elle est présentée. Il faut donc penser à tous les aménagements possibles pour ne pas impacter l'agriculture (aménagement forain, circulation du matériel pour aller dans les champs et circulation des animaux proche des exploitations). Le coût du projet est donc très largement sous-estimé ainsi que l'impact agricole. Il faut donc réduire au maximum la longueur de la déviation pour ne pas avoir des conséquences irréversibles sur l'activité agricole.

D'espérer qu'une décision de bon sens sera prise en faveur du tracé nord.

Cordialement

Trorel Eléonore

TRAUERS Jean-Michel

La Grande Reboissière

35133 La Selle en Luitré

Après avoir consulté le dossier de la construction publique de la déviation de Beauvé (RN12) et après avoir assisté aux réunions publiques voici quelques remarques.

Beauvé demande une déviation de la RN12 pour la qualité de vie de ses habitants (réduire le bruit, améliorer la sécurité par la mise en circulation...) etc.). Le tracé nord apparaît le plus approprié car il impacterait que très peu l'habitation. Alors que pour les tracés sud beaucoup plus de maisons seraient touchées (des dizaines). Pourquoi donc vouloir nuire à des maisons à quelques dizaines de pas du bourg de Beauvé, si c'est pour les tracés sud alors qu'un de personnes impactés par les tracés sud alors qu'un nord il n'y a que très peu et l'impact. On parle de maisons sœurs et jumelles et de pollution. Il faut bien tenir compte que des maisons sœurs à 90 km h vont 10 km h sont bien plus impactantes que les maisons à 50 km h. Plus le nombre d'habitations est impacté, plus les coûts liés aux mesures anti-bruits sont élevés et ces coûts ne sont pas chiffrés dans le projet, ni les frais liés à l'entretien de tout cela. Sans compter les nuisances visuelles que l'on a quand une route passe devant une maison entraînant une dévaluation de ce bien, qui prend en charge cette perte ?

Concernant la possibilité de dévier encore une fois Flemingy. Cette commune a eu la chance d'être déviée il y a bien des années. Ils ont choisi de construire à proximité de cette nouvelle voie de la N12 et même de l'autre côté de cette route pour rapport au bourg Centre. Maintenant ils devraient assumer leur choix. Les personnes ont choisi d'habiter dans les maisons en conséquence de course. Il n'est pas admissible qu'ils demandent à nouveau un autre contournement. A quelques kilomètres de là, La Pellaine a eu l'intelligence de ne pas construire de l'autre côté de la N12 et de ne pas multiplier les corridors donc de ne pas engorger la voie.

Il est néanmoins peut-être nécessaire de réaménager quelque canal par aménager la viabilité et donc la sécurité. Mais cela peut se faire dès maintenant sans qu'il y ait besoin d'avoir recours à des procédures longues.

A propos de la continuité des voies communales, on s'aperçoit que pour le tracé Nord, il n'y a aucun impact car un canal est prévu sur la seule voie coupée. Alors que pour le tracé Sud, il y aurait entre 5 et 7 voies coupées et non rétablies.

C'est l'élément plus judicieux de réaliser un projet qui impacte le moins possible les flux de véhicules sachant que dans ce cas c'est réalisable.

Pour rétablir la continuité des voies communales on parle bien de construire des ponts pour ne pas affecter la circulation de la déviation. Donc il faut ajouter dans vos prévisions de coûts du projet un minimum 10 millions d'euros pour les tracés Sud. (Car 1 pont coûte 2 M€ : montant donné par le PRÉF à l'occasion des entretiens individuels à Besse). Ceci change donc complètement vos critères de rentabilité socio-économique pour le tracé Sud, alors que pour le Nord il n'y aura aucun surcoût. L'étude économique est donc complètement biaisée pour la non prise en compte des rétablissements des voies existantes qui est primordial à effectuer dans le projet pour ne pas perturber tous les différents flux existants.

Le fait de consacrer ces voies communales, évite la concentration de l'ensemble de ce flux sur un seul point de passage restant ce qui engendrerait le risque d'accidents ainsi que des concentrations de pollution à cet endroit. Et surtout, cela évite de campé en deux la commune de la Belle en l'ent. Si cela devait être le cas, le bien social qui existe aujourd'hui sur cette commune serait nul.

Les Tracés Sud ne sont pas réalisables car ils débouchent sur la RD 738 où le trafic est déjà très élevé. Ceci engendrerait des ralentissements importants. Il faudrait alors un réaménagement de la voie entre l'arrivée sur la RD 738 et le ravin de l'Ince sur la route de Sud de Fongères. Encore une fois, les coûts

n'ont pas été intégrés dans vos estimations, ce qui biaise à nouveau la rentabilité socio-économique des tracés-Sud.

Concernant la zone d'activité de l'Américain, elle est déjà connectée à la RD 12 via la route de Fongères. Donc pour rejoindre l'A84, cela ne change strictement rien.

La région de ce projet est située sur un territoire agricole prépondérant. Les terres agricoles ont un potentiel fourrager très élevé ce qui a fait une richesse primordiale pour le territoire de Fongères. Dans son ensemble, il est donc impératif de limiter l'impact sur le foncier pour garder toute cette valeur ajoutée. Le tracé Nord comportant le moins d'impact et n'impacte tout aucun siège d'exploitation est le plus acceptable pour le monde agricole dont je fais parti. Malheureusement ces travaux entraîneront une perte pour l'agriculture quoiqu'il arrive.

Concernant l'option des tracés sud passant au sud du village la Rebassière, il n'est pas compréhensible que celui soit remis dans le dossier alors qu'en comité de suivi, il avait été que les propositions soient au Nord du village. J'attends toujours une réponse à ma question posée le 28 février 2017, sur les enjeux de cette option !! Quel des coûts supplémentaires que cela engendrerait car il y aurait allègement de tracés. Ceci n'est pas acceptable pour moi.

Enfin le pays de Fongères et le département vont commencer un étude pour le cantonnement de Fongères par le Nord pour finir la route dite de Fongères. Ceci est confirmé par le président du Pays de Fongères. Quelle belle opportunité de contourner Besse par le Nord. Ceci engendrerait une répartition du trafic sur la route de la route au Nord et au Sud de Fongères par la route. Et naturellement cela désengorgerait la route Sud de Fongères à certaines heures. En faisant les études de trafic avec cette option, vous auriez constaté que la déviation de la RD 12 pour le Nord aurait été beaucoup plus utilisée.

qui il n'y est retourné dit dans vos ~~calendriers~~.  
La déviation de la N12 par le Nord de Beauce améliorerait  
l'aménagement du territoire de Fargères en apportant  
du potentiel de développement pour tous les communes  
du Nord de Fargères. Cela faciliterait le déplacement  
et le pays de Fargères à accélérer la ~~projet~~ construction  
de la route Nord (projet dont il est question depuis des  
dizaines d'années).

Pourquoi vouloir dévier la N12 par le Sud, ce qui  
entraînerait le début d'une deuxième route au Sud  
de Fargères alors qu'il y en a déjà une ? Toutes ces  
études font apparaître qu'il s'agit de flux locaux donc  
il n'y a pas lieu de réaliser de très grands travaux.

L'état en ressortirait grand gagnant en choisissant le  
Tracé au Nord de Beauce pour éviter le pays de  
Fargères à rééquilibrer son territoire et pour rechef-  
focuser les Terroirs au Nord de Fargères. N'est ce  
pas le rôle de l'état de veiller à l'équilibre des  
territoires ? et de tous les territoires ? Et tout ceci pour  
un coût bien moindre, avec très peu de pertes butins  
de la vie des personnes, des activités agricoles et des flux.

Merci à vous de prendre en compte toutes les remarques.

Cordialement

le 2 mars 2017

Nous me sommes pas pour le tracé  
Sud par ~~le Nord de Beauce~~. Il a été ~~tracé~~  
dans ~~le Nord de Beauce~~ la zone  
de la belle embouchure

Paul Le Bars  
Le Grand Beauce  
35133 La Selle en l'air

le 2 mars 2017

Bonjour,

C'est une exploitation agricole relevant des vaches  
laitières. Le système d'exploitation est basé sur  
le pâturage des prairies à proximité des butins  
d'élevage.

Aujourd'hui, l'exploitation exploite plus 90% de  
ses terres à moins de 1,5 km des butins et elle est  
autonome en besoins énergétique pour l'alimentation  
des bovins, en paille pour le soin des animaux, en  
fourrage. Le recours aux besoins agricoles à l'extérieur  
de l'exploitation est très faible.

Tous les tracés au Sud de Beauce ~~seraient~~  
immédiatement cette équilibre de cette exploitation.  
La perte de pâturage accessible aux vaches laitières  
serait trop importante. Et la rotation des cultures  
en serait également bouleversé.

La rotation des cultures est primordiale pour l'équi-  
libre des sols et pour la lutte contre les adventices et  
maladies des plantes.

Si une route devait passer sur les terres de  
cette exploitation, il y a de fortes chances qu'elle  
soit compromise. Même avec un aménagement soigné  
le risque est élevé pour son équilibre financier.  
(allongement des temps de parcours, augmentation des  
temps de travail par ces trajets supplémentaires...)

Je suis bien conscient que cela engendrerait  
la suppression probable de cette exploitation et  
donc de la perte économique pour le territoire.  
Tout ceci n'a pas été évoqué dans les  
réunions.

Cordialement

La déviation de la commune de Beaucé est-elle vraiment indispensable... On est en droit de se poser la question. Dévier Saint Rémy-sur-Avre (pour moi-même emprunter régulièrement la RN12), oui c'est indispensable et incontestable. Si l'on compare cette situation à celle de Beaucé, je n'ai jamais vu des « bouchons » et un trafic dense dans le bourg de Beaucé...

Que la circulation des poids-lourds soit gênante dans le bourg de Beaucé, je le conçois.

Dévier cette circulation des poids-lourds par les différents scénarios Sud n'est pas pour moi le choix le plus judicieux et le plus structurant pour le territoire de Fougères.

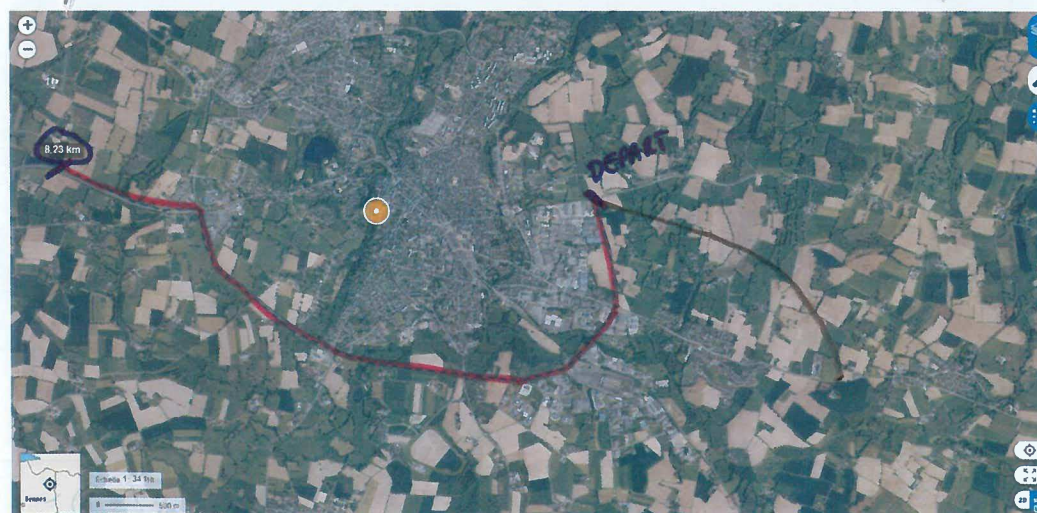
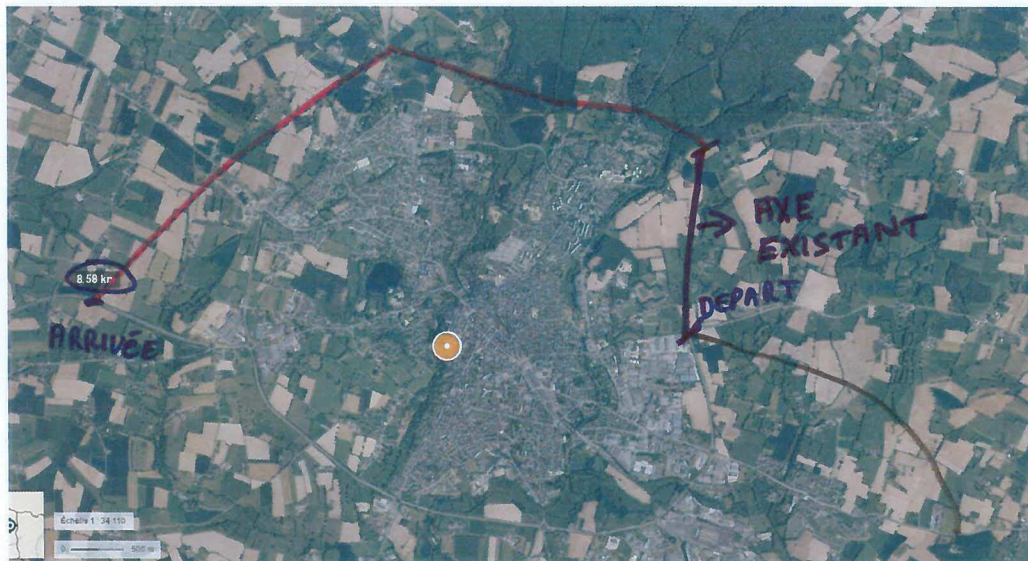
Choisir un scénario Sud, c'est simplement créer une route parallèle à celle qui existe déjà.

Il faut voir plus large pour le territoire et profiter de ce projet pour désenclaver le Nord de Fougères et terminer la boucle de la rocade de Fougères. Rien n'est insurmontable !

Si vous faites le comparatif en terme de kilomètres avec la mise en place d'un scénario Nord (départ : rond-point de la Guénaudière – arrivée : jonction avec le barreau), les différences sont minimales en kilométrage (voir cartes ci-dessous) mais le choix du Nord a l'énorme avantage de structurer notre territoire et de désengorger la circulation Sud de Fougères. Certes, le scénario Nord touche la forêt de Fougères. Mais ne venez pas me dire que cette forêt est intouchable (ils ont fait comment les travaux dans la baie du Mont Saint-Michel ???). A ce que je sache, la forêt de Fougères n'est une forêt primaire au biotope exceptionnel et vital pour l'Humanité. La portion minime de la forêt qui serait impactée par la rocade Nord peut être récupérée par des parcelles jouxtant la forêt. Une réserve foncière peut être prévue au profit de la forêt et pourquoi prévoir une réserve foncière qui sera le double en surface pour compenser l'impact de l'emprise du projet sur la forêt. Il peut être prévu viaducs et tunnel pour éviter les cours d'eau et les habitations pour la création de cet axe Nord.

La déviation Nord permet aussi un accès plus rapide à l'axe Alençon – Fougères – Dol soutenu par M. DESROZIERES. Ayons une vision large et structurante pour le territoire et profitons de ce projet qui s'offre à nous pour créer un axe majeur de circulation au Nord de Fougères.

**Scénario Nord\* (variante Nord + départ au rond-point de la Guénaudière et arrivée jonction avec le barreau avant la ligne THT) :**



\* Cartes tirées de Geoportail



P 27

Jean-Pierre DESHAYES  
La Lande  
35133 La Selle-en-Luitré

Je me permets de donner un avis personnel sur cette déviation dite de « Beaucé ».

Aujourd'hui nous n'en sommes plus là puisque nos éminentes élites fougéraises en ont décidé autrement. Il faut aussi dévier Fleurigné !!!

Pour ce qui me concerne, je suis contre ce projet de déviation de Fleurigné pour les raisons suivantes :

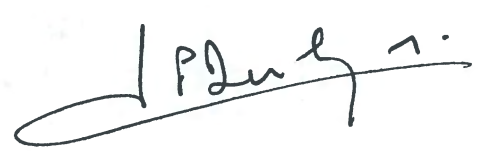
- cette commune a déjà bénéficié d'un contournement... Faudra-t-il en prévoir un troisième dans trente ans ???
- l'impact agricole du secteur va être d'une ampleur énorme pour les exploitants locaux,
- la commune de La Selle-en-Luitré va être coupée en deux avec un seul passage entre le Nord et le Sud (rond-point). Les communications pour les sellois et bien d'autres habitants du Sud de La Selle-en-Luitré vont se trouver rallongées. L'impact sur les futures constructions à La Selle mais aussi sur le fonctionnement de notre commerce, la vie de nos associations sera catastrophique.

Je pense également que des travaux de sécurisation des différents accès sur la RN 12 sont réalisables.

En ce qui concerne Beaucé, il est évident que la situation actuelle ne doit pas perdurer et en ce qui me concerne je suis favorable à son contournement. Se pose alors la question du Nord ou du Sud. J'ai toujours demandé un contournement par le Nord pour des raisons évidentes de désenclavement du Nord de Fougères mais aussi pour un désengorgement de la rocade Sud. De plus le contournement proposé dans l'étude est le moins couteux et le moins impactant sur le domaine agricole !!!

Dans notre pays est-il si compliqué de faire travailler en commun l'Etat et le Département sur un projet commun ??

En conclusion, je suis totalement opposé aux deux tracés Sud long ainsi qu'au tracé Sud court.



p 29

MARTIN D.

La Selle en Luitré  
le 2 mars 2017

L'urgence passe par le projet Nord-Ouest bien en coût ce qui me semble important à l'époque actuelle de réduire les coûts des dépenses publiques aussi bien par désenclaver la route sud qui est déjà plus qu'encombée de quotidiens. Il s'agit surtout d'oublier pas les exploitations agricoles qui sont trop nombreuses à être "touchées" par les tracés sud.



NOEL GÉRARD agriculteur  
Les Touches (La Selle en Luitré)


Le projet initial est l'amélioration de la route Avençon-Fougères-Dol de Bretagne. Le plus évident est de contourner Beaucé par le nord et de terminer la route nord de Fougères pour un accès direct vers Dol de Bretagne.

C'est le tracé qui pénalise le moins d'exploitations agricoles et de riverains, car il est beaucoup plus court donc beaucoup moins coûteux.

Il serait impensable que les élus choisissent le tracé sud long, il traverse un grand nombre d'exploitations agricoles, y compris plusieurs exploitations de jeunes agriculteurs, qui seraient très pénalisés avec des conséquences désastreuses pour le bon fonctionnement des exploitations.

En plus, la circulation serait très difficile pour tous les riverains qui n'ont rien demandé, vu le nombre de routes coupées.

Nous espérons que les élus vont tenir compte de tous les avis, et qu'ils vont bien réfléchir aux conséquences de leur choix.

Cordialement  


Mr et Mme GÉRARD Cindy et Nicolas  
Les Vaux  
35133 La Selle en Luitré

A l'attention de DREAL

La Selle en Luitré,  
le 02 mars 2017

Objet :  
Déviation de Beaucé

Madame, Monsieur,

Le projet du tracé SUD qui est retenu retient bien sûr notre attention. Après étude de celui-ci nous nous interrogeons sur certains points. Celui-ci va passer tout près de notre village et quelques points nous inquiète. Comme vous le savez, la voie passera dans un point bas, il faudra alors surélever, remblayer beaucoup à cet endroit ce qui engendrera la destruction des zones humides, du bruit/écho, visuel désastreux.

Questions :

Pourquoi choisir ce tracé SUD qui est beaucoup trop cher ?

Pourquoi détruire autant de terres agricoles avec ce tracé moins adapté, le NORD étant plus adapté pour désenclaver le nord de Fougères dans un proche avenir ?

Que prévoyez-vous pour les nuisances sonores ?

Vous comptez couper notre village de 7 maisons du bourg en coupant la route ?

Comment cela se passera t'il pour l'avenir de nos enfants qui auront besoin de transport scolaire (à ce jour 9 enfant en bas âge) ?

Sur le projet SUD long, j'ai remarqué que vous supprimez une partie du talus, cela à bien sûr des conséquences sur l'écologie et le développement durable. Il nous semble indispensable de garder le talus.

Dans le cas où SUD long serait quand même retenu, nous attendons de la Municipalité de La Selle en Luitré qu'elle oblige les élus et techniciens à faire en sorte que tout soit fait afin de diminuer le bruit et de ne pas isoler notre village et maison autour.

En espérant que la meilleure solution soit retenue pour que ce projet convienne au maximum de personnes.

Mr et Mme GÉRARD

Mr René BESNARD  
Les Vaux  
35133 La Selle en luitré

## DEVIATION DE BEAUCE RN 12

Remarques concernant l'avancement du projet:

### **ROCADE SUD LONG**

#### Les points négatifs:

Ne sert à rien car elle s'arrête route de VITRE ; les bouchons seront encore plus denses entre le rond point d'Iné et celui du Leclerc.

Beaucoup trop cher: on sait tous que les finances de l'état sont en faillite ce n'est pas la peine d'en rajouter.

Destructions des terres agricoles de 1ère qualité: ce qui va poser un énorme problème pour les générations futures.

#### Les points positifs:

Aucun

### **ROCADE SUD COURT**

Mêmes points négatifs mais en moins grave.

### **ROCADE NORD**

#### Les points positifs:

Beaucoup moins cher

Désenclavement des communes situées côté NORD

Accès à forêt plus facile pour les communes côte SUD

#### Les points négatifs:

Destruction de surface forestière qui peut être largement compensé par la plantation de terrains situés en périphérie ou à l'intérieur de la forêt.

### **Constat sur les rocades de FOUGERES**

Après analyse de la situation on s'aperçoit que:

FOUGERES ne serait pas capable de faire de faire une vrai rocade qui fasse le tour de la ville ?

#### Questions:

- 1 Pourquoi le tracé de la 1ere rocade Nord qui part du bas de Verrie s'arrête au rond point de la route de saint James ?

- 2 Pourquoi le tracé de la rocade sud actuelle s'arrête au rond point de LECOUSSE (c'est bizarre une zone artisanale à été faite pour bloquer cette rocade)?
- 3 Pourquoi la dernière rocade qui part du rond point des gens du voyage s'arrête devant une habitation route de LAIGNELET.(ouverture été 2017)?

Réponses :

Si les rocades s'arrêtent toujours ce n'est pas un hasard car certains élus ou ex élus influents (du système FOUGERAIS) confondent intérêt communal et intérêt intercommunal .

VOICI LE RESULTAT (dans les communes délaissées côté NORD)

Désert médicaux

Moins de population

Moins de travail

Moins d'entreprises

Montée des extrêmes

Sentiment d'abandon

Pauvreté des habitants et des communes

**TRES IMPORTANT:**

Il faut savoir que beaucoup de camions qui passent par BEAUCE devraient passer par l'autoroute mais comme c'est payant ils passent par la RN12 et donc traversent BEAUCE.

**Un exemple :**

Le temps de trajet est à peu près le même pour:  
aller de certaines communes du canton NORD à la pilais à LECOUSSE  
que de la pilais pour aller à RENNES. (Est-ce normal?)

**CONCLUSION:**

Pour le prix de la déviation sud (33 millions d'euros), on pourrait faire la Déviation côté NORD plus une bonne partie de la ROCADE NORD pour l'égalité des citoyens entre le NORD et le SUD .

Nous osons espérer que les décideurs de la nouvelle communauté de FOUGERES vont regarder le projet avec du recul et de la clairvoyance afin de se projeter dans le futur pour une meilleur répartition dans l'intérêt général.

Si le tracé SUD LONG était quand même retenu :

au Niveau du village de VAUX

Questions:

Comment ferez-vous pour qu'il y ait un minimum de bruit au niveau du village?

Comment faire pour obtenir un mur anti bruit?

Comment ferez-vous pour diminuer l'impact visuel du village de VAUX

Sur le projet SUD LONG (Folio 4/11 secteur de vaux) j'ai remarqué que la route longeait le talus et même le grignotait légèrement . Ce talus et les arbres sont répertoriés en Mairie.

Solutions

Décaler la route vers le Sud

pour conserver le talus existant.

pour y planter un rideau d'arbres qui aurait pour but : .

de diminuer les nuisances sonores

de diminuer l'impact visuel

Pour éloigner la route des zones construites.

Il serait bon de prévoir toute une bande arborée ( rideau d'arbres ) autour du hameau surtout côté EST et SUD même OUEST

Néanmoins si tout n'était pas fait pour atténuer les nuisances nous serons dans l'obligation de mettre en place une association des riverains pour le village de VAUX.

Cordialement

Fait à la Selle en Luitré le 01/03/2017

Mr René BESNARD

Mme Annie BESNARD  
Les Vaux  
35133 La Selle en Luitré

P 31

Déviation de BEAUCE

Le 01/03/2017

Mme,Mr

Après avoir regardé les projets de tracé je me permets de vous donner mon sentiment :

Je suis inquiète si le tracé SUD est retenu car il va passer tout près de notre village. Selon le plan la voie devrait passer au milieu de la vallée et passer au dessus de la rivière. Comme vous le savez la voie passera dans un point bas, il faudra donc surélever et remblayer beaucoup à cet endroit ce qui aura pour conséquence :

Destruction des zones humides .

Générer un maximum de bruit qui fera écho sur les côtés de la vallée.

Impact visuel désastreux à cause de la surélévation.

Mes questions :

Comment ferez- vous pour qu'il y ait un minimum de bruit ?

Comment ferez-vous pour diminuer l'impact visuel du village des Vaux

Pourquoi choisir ce tracé SUD qui est beaucoup trop cher ?

Pourquoi détruire autant de terres agricoles pour les tracés SUD

Pourquoi ne pas choisir **le NORD**, ce qui aurait pour conséquence de désenclaver dans le futur proche tout le Nord de FOUGERES (environ 7000 habitants).

Pourquoi la règle ce n'est pas l'intérêt général ?

Mes solutions :

Soit le SUD court car FLEURIGNE à déjà sa déviation.

Soit le Nord qui beaucoup moins cher et qui cumule beaucoup d'avantages (surtout l'égalité des citoyens entre le Nord et le Sud de Fougères).

Sur le projet Sud long (Folio 4/11 secteur de vaux) j'ai remarqué que vous supprimiez sans raison une partie du talus, ce qui est insupportable au regard de l'écologie et développement durable. Il serait judicieux de prévoir un rideau d'arbres pour protéger l'ensemble des habitations du village afin de réduire le bruit et l'impact visuel.

Dans le cas ou le projet SUD LONG serait quand même retenu j'attends que la Municipalité de La Selle en Luitré oblige les élus et techniciens à faire en sorte que tout soit fait afin de diminuer le bruit. Néanmoins si tout n'était fait pour diminuer l'impact visuel et surtout le bruit **nous serons obligé de mettre en place une association de riverains.**

Espérons que les décideurs auront un minimum de bon sens et surtout une vision à long terme pour ce projet.

Fait à la Selle en Luitré le 01/03/2017

Mme Annie BESNARD

32

**Mairie La Selle en Luitré**

**De:** DGilbert <DGilbert@panpharma.fr>  
**Envoyé:** vendredi 3 mars 2017 11:48  
**À:** rn12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr  
**Cc:** mairie@selleenluitre@wanadoo.fr  
**Objet:** Déviation de Beaucé

Bonjour,

Suite, à la réunion publique du 28/02/17 à La selle En Luitré, je voulais vous faire part de certaines remarques :

En l'état actuel des choses, les études menées montre que les flux de circulation ce situes vers le sud ce qui est logique car le nord ne débouche nul par pour le moment.  
Ce projet ne peut-il pas s'inscrire dans le développement d'un contournement de fougères par le nord et ainsi desservir les routes menant vers Louvigné, St James et terminer par rejoindre la route de st Brice ?  
Cela permettrait de désengorgé la rocade actuel de Fougères et d'avoir des flux de circulation logique et adapté pour les populations du nord et du sud de Fougères

Les tracés sud long sont onéreux alors que depuis des années, ils est demandé à la population de se serré la ceinture et de réaliser des économies.

Un passage par le nord ne serait-il pas dans ce cas plus judicieux quand on sait que 80 % de la circulation sur cet axe est local et continuera à traverser Beaucé que la déviation passe par le nord ou par le sud ?

Cordialement.

D.GILBERT

plan pour le tracé du sud long y a t il quelle impact pour  
les habitants - cf - Comité Goggo de crise - travail de  
Selle en Luitré Comité

Denis et Catherine DOMAGNE  
Lucas DOMAGNE  
Le Bois Courée  
35133 LA SELLE EN LUITRE

Le 2 mars 2017

Objet : RN12 déviation de Beaucé

Agriculteurs sur la commune de la Selle en Luitré au lieu dit le Bois Courée donc au sud de Fougères , nous tenons aujourd'hui à apporter nos réflexions sur les différents projets de déviation de Beaucé .En tant qu'acteurs dans le milieu rural , l'utilisation de l'espace agricole nous concerne directement et parfois même nous interpelle .

Les objectifs de base recherchés, à savoir améliorer la circulation, en évitant le bourg de Beaucé et rendre l'approche de Fougères par la RN12 moins accidentogène ,sont atteints par les 4 variantes, et il nous parait important de ne pas perdre de vue ces éléments pour le choix final .

Néanmoins il y a 2 constats à faire :

- Tous les projets auront le souci de la gestion des flux à l'extrémité des déviations que ce soit pour le tracé Nord avec le « sans issu » de la rocade ou pour les tracés Sud avec l'arrivée sur la RD798 qui n'est pas prête à absorber une augmentation de trafic déjà problématique sur ce côté de Fougères.
- La variante Nord aurait l'avantage de préparer la continuité de la rocade ,actuellement bloquée sur la D306 et lui donner un « sens » et par la même, désenclaver ce côté de Fougères. Ce projet permettrait également d'orienter un flux de voitures vers le Nord et donc de soulager la rocade Sud.

Pour l'option d'ajouter la déviation de Fleurigné , cette commune l'étant déjà , un aménagement de la voirie actuelle pourrait être réalisé ,ce qui aurait le mérite d'être effectué plus rapidement ,et de répondre à la problématique à savoir supprimer ou limiter les éléments accidentogènes.



Concernant les impacts des différents tracés sur la vie sociale, il est évident que les tracés Sud perturberont beaucoup plus la circulation locale et on peut presque être assuré que les habitants de Fleurigné se dirigeant vers Fougères ne feront pas quelques Kms de plus pour emprunter la déviation mais continueront de traverser le bourg de Beaucé, quid de l'intérêt de celle-ci...

Pour les bouleversements qui seront effectués sur les exploitations agricoles, les surfaces impactées sont fortement sous estimées car les mesures de compensation (bois, zone humide ...) ne sont pas comptabilisées et quand on connaît les ratios (x 3 ou x5), on peut rapidement doubler la surface prévue initialement. De ce point de vue-là les tracés Sud long sont dévastateurs à l'échelle de la commune de la Selle en Luitré, commune qui au passage a déjà été impacté par la zone de l'Aumallerie.

Notre exploitation, avec notre fils qui vient de s'associer, ainsi que 3 salariés en CDI, est dépendante, au travers son activité d'élevage pour la gestion des flux d'épandage, de nos surfaces cultivables de proximité. Elles sont situées dans le périmètre : Bois Courée, les Rougeries, Préaux, Courteille et seraient impactées par les projets sud long 1 et 2. Cette amputation serait modérée dans la mesure où ces tracés ne passent pas au Sud de la Reboursière, car visiblement malgré l'absence d'information lors des réunions publiques, il apparaît, dans le dossier de présentation à la page 64, qu'il y ait une option de « sous variante ». Pourquoi passer celle-ci sous silence ? En existent-ils d'autres ? Doit-on considérer l'aire d'étude comme périmètre maximum d'implantation de la déviation et dans ce cas pourquoi la variante Nord est en partie exclue de celui-ci.

Nous tenons à préciser que dans le cas de cette « sous variante », il est impératif que nous puissions maintenir les mêmes surfaces de proximité (500M) après projet, sinon nous aurions une remise en question de notre autorisation d'exploiter. Nous serions donc dans l'obligation de quantifier précisément cette situation avec des personnes compétentes et de solliciter les porteurs de projet pour abonder à ce préjudice en sachant que nous serons obligés de considérer que l'impact se répercutera sur toute la carrière de notre fils.

En conclusion, nous demandons que les porteurs du projet prennent une décision responsable et respectueuse, en ne perdant de vue le but initial à savoir la déviation de Beaucé et la sécurisation de la RN 12.

Nous ne sommes pas pour ce projet  
de dévotion. Nous savons tous que  
cela va détruire beaucoup.  
Que faire car nous sommes impuissants  
face à ce désastre!!!!  
Sachez vous qui prenez ces décisions  
Nous DÉTRUISEZ LATERRE et l'avenir  
de nos enfants.....

Sylvio et Dominique LAISNE

Concertation publique du 30 janvier au 03 mars 2017

REÇU LE  
10 MARS 2017  
DREAL/IST



## Registre d'expression de la commune de LA CHAPELLE-JANSON

- > Vous pouvez retrouver le dossier sur le site internet de la DREAL :  
[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)
- > Posez vos questions et faites vos remarques à l'adresse électronique suivante :  
[rn-12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn-12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr)



[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)

**RN12 – PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA DEVIATION DE FOUGERES-BEAUCE  
Concertation Publique**

Registre mis à la disposition du public dans la commune de :

**LA CHAPELLE-JANSON**

**Notice d'information :**

Du 30 janvier 2017 au 03 mars 2017 se déroule la concertation publique sur le projet d'aménagement de la RN12, déviation de Fougeres-Beauce, organisée sur la base de l'article L.121-15 et suivants du Code de l'Environnement.

Le maître d'ouvrage de ce projet est l'État, Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer.

Le périmètre d'étude du projet concerne 7 communes. Il s'agit de Fougères, Beauce, Fleurigné, La Selle-en-Luitré, Javené, La Chapelle-Janson et Lécousse.

La concertation porte sur les différentes variantes d'aménagement envisagées. Elle vise à informer le public et recueillir les avis sur les différentes variantes proposées et analysées.

**Vous pouvez faire part par écrit dans ce registre de toutes vos remarques, suggestions et propositions concernant le projet et les différentes variantes proposées.**

L'anonymat est possible, mais il est préférable d'indiquer votre identité et votre qualité.

Ce registre en exemplaire unique, est mis à la disposition du public afin de recueillir les avis et remarques sur le projet. Il est la propriété de l'État et ne peut en aucun cas quitter le lieu que la Mairie a mis à la disposition du public.

Il constituera une des pièces du bilan qui sera établi après la période de concertation. Ce dernier sera soumis à l'avis de chaque commune et sera ensuite rendu public.

Bureau grand la chapelle Janson 25 Boulevard des Vallées

ADJOINT

A l'origine de la déviation de Beauce il était prévu un aménagement du carrefour de amette à la chapelle Janson. Depuis il nous a été proposé une déviation Sud long qui trait jusqu'à l'angévinier, ce qui est une totale absorption. Il serait beaucoup plus judicieux de proposer une variante 2 qui trait au carrefour de amette.

En effet plusieurs avantages :

- coût moins important environ 2 millions de moins
- impact au niveau de l'Habitat 25 au lieu de 43
- casse agricole moins importante
- les entreprises de amette ont choisi cet emplacement par rapport à la proximité de la RN12
- dans le cas d'une sortie à l'angévinier la zone communautaire ne traverserait déviation
- les usagers de la route de amette ne traverseraient pas à l'angévinier et préféreraient passer par le Bourg de Fleury pour rejoindre Beauce. Ce qui n'est pas le but recherché

Toutes ces raisons font qu'une variante 2 à amette serait plus appropriée

VES MARCAUT Le Que-Mare de Chapelle-Janson

En 2013 l'enquête publique sur la déviation du bourg de Beaucé de la commune de Fleurigné se mobiliser pour rejeter le Suseau Sud long alors proposé.

Là, cette déviation de la N12 n'était pas acceptable pour Fleurigné peut-être le serait-elle chez nous !

Et nos amis voisins ont alors proposé un tracé dit alternatif partant de la Petite Angevinière. Celui-ci a été retenu par la Dreal sans que La Chapelle-Janson soit informée: nous ne l'avons appris qu'en 2016!

Ce nouveau tracé dit "variant Sud long 1" aurait l'avantage d'éviter la proximité d'habitations et de moins impacter les agriculteurs de Fleurigné. Cela au détriment des agriculteurs de La Chapelle Janson. La solution des problèmes n'a jamais été celle de les déplacer chez les voisins.

L'autre part la variante Sud long 1 dévierait la zone commerciale et activités de Cimette et celle de Fougères-Agglomération les rendant de ce fait beaucoup moins attractives. Ajoutons que les entreprises existantes, justement installées sur ce site en raison de la présence de la N12 seraient de ce fait spolées.

La synthèse de l'étude de la Dreal montre clairement les défauts de la variante Sud long 1: elle est la plus coûteuse et la plus impactante notamment pour les agriculteurs.

Seules les variantes Nord et Sud court sont acceptables.

M'aurait-on expliqué et compris comment les deux variantes sud long sont aptes socio-économiquement si différemment alors qu'elles empruntent pour plus de 90% le même parcours.

M. et M<sup>me</sup> Paudonia Laurent La Claire Marsoie  
35133 La Chapelle Janson

Nous sommes tout à fait convaincu que la déviation de Beaucé est une nécessité. Cependant nous ne sommes pas d'accord sur le fait que 3 variantes sur 4 débouchent sur la départementale 798 qui aboutit elle-même sur la rocade sud de Fougères. Utilisons quotidiennement la rocade sud, nous sommes bien placé pour vous dire qu'elle est saturée, nombreux bouchons aux heures de pointe. La rocade nord dont la principale partie va être mise en service prochainement est très peu utilisée, pourquoi ne pas rationaliser et investir en faisant déboucher la déviation sur celle-ci.

De plus pour la jonction entre les variantes sud long 1 et 2 et la voie communale n°2 vous créez un carrefour qui sera extrêmement dangereux. L'objectif de ces 2 variantes est de supprimer les carrefours dangereux au niveau de Fleurigné, notamment le carrefour de Choisel qui a connu de nombreux accidents grave dont un récent mortel. Avec ce nouveau carrefour (proche du lieu dit la Carid) le problème n'est pas supprimé mais juste déplacé. Il faut absolument revoir ce carrefour.

La mise en circulation de cette nouvelle route est pour 2025, d'ici là rien ne sera fait sur la RN12 existante, les carrefours dangereux le sont tout au risque d'avoir de nouveaux accidents mortels. Ne serait-il pas plus judicieux de réaménager la RN12 au maximum et dévier uniquement le bourg de Beaucé. Le coût financier serait moins important et l'impact sur les terres agricoles moins lourd.

Bruno Roussel - L'Impasse des Acacias - La Chapelle Sarson

L'aménagement de la N-12 devient nécessaire pour un bon trafic routier journalier.

Un aménagement qui doit être réalisé pour assurer la sécurité des utilisateurs mais surtout des riverains!

Un projet comme "l'aménagement de la N-12" doit montrer en fonction des avis des personnes concernées et non un projet théorique.

Il faut tenir compte de l'impact agricole et bien sûr l'efficacité de la zone artisanale.

Pourquoi crée un autre tracé sur la Chapelle Sarson qui posera les mêmes problèmes que maintenant!

Nc serait-il pas plus judicieux d'améliorer le carrefour de Cimette??

Se pourrait que le Pouvoir Politique avait le devoir de faire des économies (Nc serait-il pas le moment de le prouver?)

Rochelle Sandrine - 27 rue de Cimette - La Chapelle - Sarson

La variante nord serait la plus économique mais également un moyen de désengorger la rocade de Fougères. A ce jour, des bouchons phénoménaux se forment aux heures de pointe et une variante sud ne serait qu'accentuer le problème.

Concernant les variantes sud, la sud courte serait idéale.

Si variante longue retenue, il est impératif que celle-ci démarre à la zone d'activité de Cimette et non à la petite angevine.

La zone de Cimette est très importante pour les commerçants de la Chapelle-Sarson. Ces derniers ont choisi cet endroit stratégique par la proximité de la RN12.

De plus, mais d'exploitations agricoles et d'habitations seraient touchées. La circulation était relativement importante, un giratoire à Cimette permettrait d'accroître la sécurité.

Mme Annick BATAIS La Rivière - 35133 LA CHAPELLE - JANSOY

Rivierain de la RD 109, nous avons pris connaissance du projet de déviation de Beauce, et du réaménagement de la RN12 en 2016. En effet, en 2013, nous m'abons pas été informés, ni concertés. De plus, depuis l'été 2016, les documents publics concernant le projet n'ont pas été distribués dans nos boîtes aux lettres.

Nous habitons déjà sur une route départementale très passagère dans un hameau qui regroupe plus d'une dizaine d'habitations, d'exploitations agricoles, et d'entreprises privées.

Nous sommes pour le trajet sud contre et contre le trajet sud long. En effet, le trajet sud long impacte plus de 43 bords contrairement aux autres variantes qui en touchent deux fois moins (3, 27 ou 25 bords).

Le respect de l'environnement, la sécurité, les activités agricoles et la qualité de vie des riverains sont les enjeux de ce projet.

La variante sud long que j'ai fait signer que 600 mètres à l'usager et couperait un grand hameau avec un important nombre de bords et d'exploitations agricoles (dont l'usine exploitant agricole et l'usine).

Si l'un des trajets sud long devant être retenu, nous privilégions fortement le trajet sud long 2, qui permettrait l'aménagement de la ZA de Cimette, et l'évitement de nombreux bords.

Nous souhaitons être informés de la suite donnée à la concertation publique.

Mme Christelle BATAIS La Rivière - 35133 LA CHAPELLE - JANSOY

Rivierain de la RD 109, nous avons pris connaissance du projet de déviation de Beauce, et du réaménagement de la RN12 en 2016. En effet, en 2013, nous m'abons pas été informés, ni concertés. De plus, depuis l'été 2016, les documents publics concernant le projet n'ont pas été distribués dans nos boîtes aux lettres.

Nous habitons déjà sur une route départementale très passagère dans un hameau qui regroupe plus d'une dizaine d'habitations, d'exploitations agricoles, et d'entreprises privées.

Nous sommes pour le trajet sud contre et contre le trajet sud long. En effet, le trajet sud long impacte plus de 43 bords contrairement aux autres variantes qui en touchent deux fois moins (3, 27 ou 25 bords).

Le respect de l'environnement, la sécurité, les activités agricoles et la qualité de vie des riverains sont les enjeux de ce projet.

La variante sud long que j'ai fait signer que 600 mètres à l'usager et couperait un grand hameau avec un important nombre de bords et d'exploitations agricoles (dont l'usine exploitant agricole et l'usine).

Si l'un des trajets sud long devant être retenu, nous privilégions fortement le trajet sud long 2, qui permettrait l'aménagement de la ZA de Cimette, et l'évitement de nombreux bords.

Nous souhaitons être informés de la suite donnée à la concertation publique.

M Joseph PROSTHOMME à Mme Angèle PROSTHOMME - 3 La  
Reulais - 35 133 LA CHAPELLE - SANSON

Riverain de la RD109, nous avons pu connaître du  
projet de déviation de Beauce, et du réaménagement de  
la RN12 en 2016. En effet, en 2013, nous n'avons pas été  
informés ni concertés. De plus, depuis l'été 2016, les  
documents publics concernant le projet n'ont pas été  
distribués dans nos boîtes aux lettres.

Nous habitons déjà sur une route départementale très  
passagère, dans un hameau qui regroupe plus d'une  
dizaine d'habitations, d'exploitations agricoles, et  
d'entraînes privées.

Nous sommes pour le trajet sud-ouest du centre  
le trajet sud-ouest. En effet, le trajet sud-ouest  
impacte plus de 43 bords contrairement aux autres  
variantes qui en touchent deux fois moins (3, 2 et 15 bords).  
Le respect de l'environnement, la sécurité, les  
activités agricoles et la qualité de vie des riverains  
sont les enjeux de ce projet.

La variante sud-ouest que nous avons fait aggraver que 600  
mètres à l'usage et taperait un grand hameau  
avec un important nombre de bords et d'exploitations  
agricoles (dont un jeune exploitant et un futur).

Si l'un des trajets sud-ouest devait être retenu,  
nous privilégierions fortement le trajet sud-ouest  
qui permettrait l'aménagement de la 1<sup>re</sup> et de 2<sup>ème</sup>  
et l'évitement de nombreux bords.

Nous souhaitons être informés de la suite donnée  
à la concertation publique.

M<sup>me</sup> Manecou Georges Henri Hédouin la chapelle

Déviation R.N.12. Beauce

Je suis pour le sud-ouest 17 ans d'impôt  
sur les terres agricoles et tout le monde en  
si chose sud-ouest où sud-ouest

projet au sud-ouest pour préserver  
notre zone de cimetière (Plusieurs entreprises)  
un rond-point à l'ouest serait indispensable  
pour un accès facile à toutes les intersections

A noter pour Fleury qui sollicite la  
déviation sur notre commune à l'aménagement  
de constater que quelques aménagements seraient  
indispensables pour plus de sécurité

en lieu dit choisel une ligne électrique  
jusqu'à Carrefour la haie - Fleury

Notant pas le cas actuellement

de plus forte et en face du lotissement

la route au 1<sup>er</sup> H-Cote est très dangereuse  
des véhicules devant emprunter le Rond-Point  
de Bellevue certainement beaucoup d'accidents  
serait éviter



Nathalie DELIN la Fromagerie la Chapelle Janson.

Je suis contre la variante Sud long 1 l'impact humain et agricole est trop important. Si la variante Sud long 2 est retenue, il est indispensable quelle commence au carrefour de Cimette pour sécuriser le carrefour. Mais je pense qu'il serait mieux de poursuivre la rocade Nord de Fougères et privilégier la variante Nord pour répartir la circulation entre le nord et le sud de la ville.

M<sup>lle</sup> HELENE Jean Pierre Cimette la Chapelle Janson.

Au vu des tracés long 1 + 2, ne serais-t-il pas plus judicieux de rejoindre directement CIMETTE en faisant un grand Rond-Point qui relie tous les axes de communication avec les boues de d'après Ernie du Chapelle Janson (la Zone Fougères par Fleuigné et Beaucé) (insérer une photo de l'axe Fougères et Fougères) ainsi que Fougères direction la rocade par le nouveau tracé.

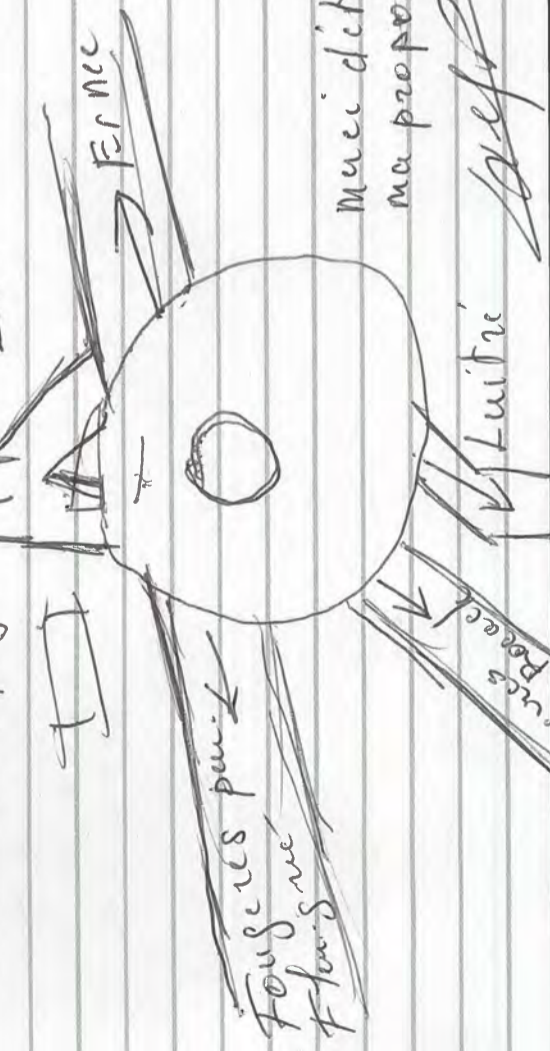
Avant d'accepter l'exploitation coupée, on devra avoir cherché et des nuisances de Cimette à Fougères pour chercher pour les communes de Fleuigné et Beaucé. Pas de route à modifier.

Impact sur les exploitations agricoles inclut

Ex de Rond-Point (position e Voir)

la Chapelle Janson

Zone



M<sup>me</sup> Chantal Hubert la Chapelle Janson.

Il me semble que l'axe convergente d'après pour la variante sud long 1. L'impact est énorme sur les surfaces agricoles de bâtis et les anticipations on doit maintenir absolument l'accès sur la route optionnelle pour nos entreprises. On ne peut confirmer que la variante sud court est la moins pénalisante.

M<sup>me</sup> Josephine La Pierre  
la Chapelle Janson.

Concernant la N12 la variante Sud 1 n'est pas compatible, la variante Sud 2 long 1 doit impérativement commencer à Cimette. Le fait de la zone artisanale et la route de la halle de plus pour la sécurité et surtout de créer un rond-point, moins d'exploitations sont touchées, coût moins élevé.



M<sup>me</sup> Fernande Bernard - la Petite Angélique Chapelle Janson.

Suite à la réunion publique à Fleuigné le 31 janvier 2017, nous sommes allés à la permanence le 7 février 2017 à la mairie de Beaucé pour signaler la nuisance du rond-point au départ du Sud long 1. Nous avons adressé un courrier à la DREAL le 21 février 2017 concernant ce projet et évoqué l'autre départ du Sud long 2 à Cimette. Vu notre situation sur l'axe de la RN12 existante, nous insistons sur la dangerosité des accès avec un trafic qui devient de plus en plus important. À la dernière réunion publique à la Selle-en-Luitre le 28 février dernier, il faudrait tenir compte de l'intervention de certains responsables politiques qui demandaient un axe plus important entre l'A81 et l'A84 pour désengorger le trafic routier. Aussi le contournement de Beaucé doit se faire au plus court ( Variante Nord ou Sud court) ensuite sécuriser les accès des riverains en bordure de la RN12.

M<sup>me</sup> Fernande Bernard

Je suis opposé aux tracés Sud long impactant trop la vie agricole, la variante peut être, moins coûteuse et impactant un moins basé vu les agriculteurs semblent la meilleure solution. Auquel cas à, il serait obtenu un des tracés Sud long, il est impératif que le projet commence à Cimette afin de ne pas impacter la zone industrielle qui a besoin d'un accès au plus court sur le N12.

~~Autre~~ Autre  
gautier chérière - 8 res. des Vallées - la chapelle jaison

André Marteau le qué 35133 LA CHAPELLE - ANSON  
Chau fleur loubie en retraite.

L'aménagement de la route N° 12 est effectivement nécessaire dans la section Sud-est de Bougères.

La jonction entre la N° 12 et le nouveau tronçon rejoignant Javené et la Rocade Sud de Bougères serait plus pratique et intéressante au carrefour de LIMETTE et non pas à la petite Angérimière.

Le carrefour de Cimette se trouve dans un endroit plat et avec une grande visibilité.

~~Autre~~

Michel Montebault chauffeur, Roubaix, habitant la chapelle Janson,  
concernant l'aménagement de la RN 12 il serait plus judicieux de la faire nationale et de la débruter en effet, le Sud long, la petite Angérimière en Bas de Côte, serait très dangereux ainsi que le croisement à la Cour de l'eau mignardière en Bas de Côte dans des virages de suis opposé qui Sud long et de créer un rond point à Cimette ou croisement de  
Montebault

Déclaration nord de Broussé (Chos, d'Impôt sur les terres agricoles et moins onéreuse.)  
(but en aménageant les points dangereux Cimette Carrefour de Floury). Je suis opposé.  
Se la déviation Sud Javené et 2  
~~Se la déviation~~ Se la déviation à des agriculteurs!!!  
Fleurbaey Pierre

G.A.E.C Leducriniel Chemin La Micandière.  
M.<sup>rs</sup> et M.<sup>lle</sup> Leducriniel Jean Pierre.  
M.<sup>rs</sup> Leducriniel Vincent jeune Agriculteur.  
installé en 2010.

L'exploitation se situe sur la commune de La Chapelle Sanson endager en agriculture biologique depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2015.  
Respectueuse de l'environnement et des personnes.

L'exploitation pourrait être traversée par le tracé sud long (A), notre système Herbe aurait des conséquences compliquées voir désastreuses pour le cheminement des animaux vers le pâturage, un tracé qui se trouve au centre de l'exploitation, de gros aménagements seraient nécessaires (bordure) pour la pérennité de notre exploitation et de notre ferme.

Protégeons notre agriculture et nos agriculteurs aussi

Le carrefour de cimette se trouve ~~entre~~ les deux tracés sud long, ont parle du cadre de vie de Beauci et de la sécurité de Flouridmi, prendre en compte la sécurité et le cadre de vie dans nos campagnes, la Podigue serait de partir du carrefour de cimette, qui sécuriserait la D 409 et impacterait moins d'exploitation

Sur de notre compréhension, nous restons à votre écoute  
Jeduariniel

Philippe Hardy Le Plessis  
La Chapelle Sanson  
En grée avec Ma soeur, mon beau frère et un tiers

Notre exploitation se trouve aujourd'hui coupée en 2 parties par le RN 32 actuelle.

Le Traversée de cette route est de plus en plus difficile. En effet, ayant des bâtiments logeant des bovins, je dois traverser la route plusieurs fois par jour. Pour pouvoir traverser on doit attendre plusieurs minutes sans parler du côté dangereux de cette route.

Les tracés sud court et Nord américains pour ~~est~~ trafic et seraient impossibles à traverser de la route. Si un de ces deux tracés était retenu il faudrait inverser la création d'un pont pour être d'un côté à l'autre sans gêner la circulation.

La variante sud long 2 ans ou près d'une passe crée il y a 2 ans. Cette variante complèterait l'exploitation en deux et mettant ainsi à l'abri de l'autre côté de cette nouvelle route. D'où l'obligation de prévoir 1 ou 2 Bordures.

Le variante sud long 1 serait la moins pénalisante pour mon exploitation. Si elle ne devait pas être retenue je demanderai que la variante sud long 2 soit repensée car elle favorise surtout de gros travaux ainsi les routes de La Chapelle, Luitré, Jangères et Erné, cette route se traverserait ainsi dans le bout de mes parcelles et donc tout mon terrain resterait groupé sans compter qu'il n'y aurait plus besoin de Bordure

Merçi de prendre en considération en compte



GREG Blandet Leguina  
La Chapelle Janson

Sur le tracé Sud Long 1 et Sud Long 2  
il est dommage de retrouver un cahier pour  
sur l'axe T-Pourpas. Le Sella implique deux  
accidents en a. L'heure actuelle, le problème  
n'est déplacé que de quelques centaines  
de mètres. D'auto part en tant qu'agriculteur,  
le réaménagement foncier est nécessaire.

Merci

MOREL Nicolas

EARL CA MASSURIE

La Chapelle Janson

Après avoir pris connaissance des 4 variantes, je pense  
que les 2 tracés long sont beaucoup trop impactant  
pour l'agriculture et un grand nombre d'habitants à  
proximité de cet axe. Malgré un bon nombre d'études  
ces projets long sans-estiment et une manière déconcertante  
l'impact de l'emprise foncière.

Pour ce qui concerne les croisements de routes communales  
plus d'impasses sont prévus par continuer de circuler  
localement sans faire de grands détours, des ponts en  
plus des carrefours sont à réaliser dans notre Etat !  
Les 2 tracés courts sont plus judicieux afin de  
réduire l'emprise foncière, les nuisances sonores pour  
les habitants proches et d'éviter l'isolement des parcelles  
non observées. Il est IMPERATIF de faire des aménage-  
ments sur les carrefours dangereux de fleury dans son  
premier temps, ensuite la variante longue restera à démanteler.

La variante nord est à approfondir avec les élus côté  
nord de forçats pour démanteler l'ensemble du bassin de forçats

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Deshayes Dominique La Ricardière  
35 133 La Chapelle Janson

Nous avons pris connaissance du projet de La  
déviation de Beauce. Nous sommes impacté par la  
sud Long 1 et donc nous n'avons pas été informé en  
2013 et tous les documents publics qui ont été distribués  
dans les boîtes aux lettres n'ont pas été mis dans  
les boîtes (toute la route) D.03 (Bézange)

Concernant la variante nous sommes plus pour  
la variante sud car déjà niveau coût moins  
de surface agricole et moins de bâti mais on a  
bien compris qu'aux réunions qui ont eu lieu  
il y a un penchant pour les deux sud long 1 et 2  
alors à choisir le sud long 2 serait plus  
approprié avec un point de départ à cimetière moins  
de bâti et moins de surface agricole

et Deshayes Julien

Voilà Etudiant en Lycée Agricole mon souhait  
est de m'installer sur l'exploitation agricole avec  
mes Parents si la déviation est sud Long 1  
le fais quoi. Cette variante passe dans notre plus  
belle parcelle et à quelque de nos bâtis. Le sud  
long 2 serait le mieux moins bâti moins de  
terre - Agricole

Laurence et Yannick JEASSEIN (agriculteurs)  
la basse Nacherie  
35 133 la chapelle Janson

Nous avons assistés aux deux réunions publiques organisées le 31 janvier 2017 à Fleurigné ainsi que le 28 février 2017 à la selle en Luitré. Lors de ces temps d'échanges, nous avons mis en évidence plusieurs points essentiels :

- limiter l'emprise agricole
- préserver la structure et l'identité du paysage
- réduire les impacts sur l'environnement.

L'objectif étant de privilégier le tracé ayant le moins d'impacts possibles. Il nous apparaît alors qu'un tracé court répondrait aussi à ces critères. Effectivement les surfaces agricoles restantes, les puissances nouvelles et environnantes seraient moindres sur un tracé court. Ainsi pour toutes ces raisons, nous sommes en faveur d'un tracé court avec des aménagements sur la RN12 au niveau de Fleurigné dont le bany est déjà dévié. Des aménagements de la route seraient donc au niveau de Fleurigné sont possibles afin de rendre l'axe plus sécurisé.

Nos sièges d'exploitations et / ou habitations se situent à la chapelle Janson sur la D109 au niveau des traces sud long. Sur la commune de la chapelle Jo, concernant les traces sud long, une dizaine d'exploitations en production bovine et porcine seraient fortement impactées dont deux exploitations en agriculture biologique et fermes installées. Quel avenir pour tous ces exploitants dans un contexte déjà très difficile ? Non, agriculteurs, devons nous nous engager dans des démarches plus écologiques. Un projet routier long serait pour nous en désaccord avec ces orientations.

Si la déviation de Beauve a été considérée comme prioritaire lors des différentes études, qu'en est-il de la déviation de Fleurigné ? En effet, concernant le fuseau sud long, les traces court court Fleurigné sont le bany à déjà bénéficié d'une

déviation. Des possibilités d'aménagements de la RN12 sont possibles aux entrées et sorties de Fleurigné. Une étude à ce sujet a déjà été réalisée lors de la dernière concertation de 2013. Quel prise devons nous payer pour devier ce bany une fois de plus ? Combien d'exploitations menacées ? De fermes sacrificieuses ? De fermes agricoles installées inquiètes face à l'avenir et à la réalisation d'un tel projet ?

Nous ne nous opposons pas à la déviation de Beauve mais nous souhaitons fortement que soit pris en compte notre activité professionnelle liée à la terre et notre cadre de vie que nous voulons préserver. Merci de votre compréhension  
Cordialement

Jacques et Gilberte JOYEUX, RIVERAINS  
La Cour à l'Eau la Chapelle Janson

Dans le projet d'aménagement de la RN12, le tracé sud long appelle les observations suivantes. A notre avis, il serait particulièrement dangereux au niveau de la petite angevine, venant de la Sayenne car situé en bas de la côte. De plus dans ce tracé, il y aurait un croisement entre la Micaudière et la Cour à l'Eau, au milieu de 2 bras de côte dans des virages et au pied d'une discothèque où plusieurs centaines de personnes arrivent et partent en même temps. Cela constituerait une zone très dangereuse. Il ne s'agit pas de déplacer et d'aggraver des difficultés. Etant riverains, nous connaissons bien les lieux. Nous sommes opposés au tracé sud long 1. Nous proposons une déviation au niveau de Cimette, au croisement de la route nationale et départementale, là où il y a le plus de circulation, le terrain situé à Cimette est approprié pour effectuer un aménagement sécurisé. Cela permettrait en outre de préserver la zone d'activités, de réduire l'impact sur l'agriculture et également sur le bâti de manière importante et donc sur le plan humain. Nous souhaitons que notre demande soit prise en considération.

JOYEUX

Voilà un projet de déviation de Beaucé est sorti . On s'inquiète de personne on fait ça ,  
. On fait une enquête publique parce que c'est la loi mais l'idée est déjà là. Nous étions présents  
aux réunions du 31/01/2017 et 28/02/2017 nous avons bien compris que les variantes sud long 1 et sud  
long 2 étaient les plus retenues. Quand on entend Mme le Maire de fleurigné parler c'est HONTEUX  
il n'y a pas sa route qui a des accidents le carrefour de cimette a eu des morts et des blessés et  
l'angevine en pleine ligne droite aussi un mort et on ne parle pas ( le malheur d'une personne  
fait son bonheur quelque part) . Nous sommes en période de crise on nous dit de faire des  
économies de faire attention mais pas pour tout le monde la preuve le penchant est pour les circuits 1  
les plus longs alors que le circuit sud court n'est pas MAL IL DEVIE BEAUCE QUAND MEME  
le moins cher des 3 nous trouvons ça dommage de ne pas se baser sur celui -ci il plus d'avantage  
moins de terre agricole moins de bâti ALORS PENSER A TOUT MONDE PAS UNE SEULE  
PERSONNE A CEUX QUI ONT LEURS TERRES OUTILS DE TRAVAIL

Dumond Prochoponne  
35133 la chapelle Senson  
agriculteur

Je suis totalement opposé aux tracés sud long 1 et 2  
car ils détruisent beaucoup trop de terres agricoles de  
bonne qualité et d'espaces importants sachant que  
Fleurigné a déjà eu la déviation de la RN12.

La déviation de Beaucé par le tracé Nord est le moins  
impactant en terme de surface agricole et notamment en  
terme d'économie engendrée par rapport à la déviation par  
amélioration de sécurité dans certaines zones comme le  
carrefour de Cimette, la sortie de Fleurigné sur la RN12...

Si toutefois la déviation de Fleurigné venait  
à être envisagée une nouvelle fois (comme il y a eu  
réunions précédentes) un accès V par un giratoire au carrefour  
de Cimette serait plus judicieux et moins impactant  
sur l'activité agricole. Il faut en améliorer la sécurité  
de ce carrefour.

Même avec une légère diminution de la circulation, les tracés  
sud long 1 et 2 ne résout pas les problèmes sécuritaires  
qui existent dans la commune de Fleurigné au niveau de la sortie  
du bief sur la RN12.

Prochoponne

Prochaine Alexis  
La Chapelle Janson

Je suis totalement contre le projet de la déviation de Beauce vers le sud. Cela aurait des conséquences considérables pour les agriculteurs concernés par le projet.

Dans une agriculture déjà fragilisée par la crise, il est donc préférable de maintenir Beauce vers le nord.

Cette déviation aurait donc moins d'impact sur l'emprise de terres agricoles et sur l'environnement.

De plus le tracé vers le nord est le moins coûteux.

Alain FORËT, Maire de la Chapelle-Janson

Les différentes variantes proposées pour l'aménagement de la RD 112, déviation de Fougères-Beauce m'amènent à formuler les observations suivantes,

Je suis totalement opposé au Sud Long 1 La Petite Angevine, lequel présente le plus d'inconvénients que ce soit sur le plan de l'agriculture, la vie des entreprises, de l'habitat, de l'environnement et de la sécurité.

Il serait, à mon avis plus judicieux de prévoir la déviation au lieu dit "LIMETTE" (face à la zone d'activités) au croisement de la RD 112 actuelle et de la RD 163. Vous trouverez ci-dessous les raisons de cette demande.

⇒ Plan agricole  
Cela permettrait de réduire de manière non négligeable l'impact agricole. De la petite Angevine à Chisnel, les exploitations agricoles ne seraient pas détruites (il y aurait un éloignement du bétail) et au-delà plus qu'il y a une exploitation en agriculture biologique. Par ailleurs, de Limette à la Petite Angevine, cette partie est déjà entourée de 3 voies (communale, nationale, départementale), elle serait

desormais coupée par une 4ème voie (la nouvelle nationale) rendant l'exploitation des terres très difficile.

⇒ Plan industriel et commercial  
Actuellement, la zone d'activités de Limette se trouve en bordure de la RD 112. Cette zone d'activités a été créée en raison de l'absence de la RD 112 qui se trouvait à proximité. Les entreprises sont venues s'installer sur ce site en raison de l'accès direct à la route nationale. C'est également une zone de stationnement pour les véhicules poids lourds. Une nouvelle entreprise EPP vient de s'installer depuis peu. Limette est le lieu où il y a une zone d'activité communale et communautaire. L'accès de la RD 112 sur le site actuel est indispensable pour la circulation venant de la RD 109, traversant le Bourg de la Chapelle-Janson et notamment pour les camions venant de la carrière "Le Pilat".

⇒ Plan de habitat

La variante Sud Long 1 dans une zone inférieure à 100m toucherait 45 habités. Pour le Sud Long 2, elle en toucherait 25. Dans le cas de Limette, il serait ramené à 22. Le nombre de habités serait donc diminué de moitié. Les nuisances sur le plan humain se trouveraient en conséquence réduites de manière très importante.

⇒ Plan de la sécurité

Venant de Erude, l'accès au giratoire Sud Long 1 se ferait en bas d'une descente. Dans le sens inverse Fougères vers Erude, cela fait d'un départ à ager, cela créerait un ralentissement occasionné par les poids lourds. De plus, le croisement de la route nationale et de la route départementale entre la Micoudière et la Cour de l'Eau se situerait également en bas de côte de part et d'autre et en sortie de virages. Cela serait fortement dangereux. Il ne faut pas de remplacer des croisements dangereux par

Les Chefs d'Entreprises  
de la zone d'activités de Cimette  
35133 LA CHAPELLE JANSON

D. R. E. A. L  
Service Infrastructure  
Sécurité Transports  
10 rue Maurice Fabre  
35065 RENNES CEDEX

Madame, Monsieur,

Nous sommes les Responsables des Entreprises situées sur la zone d'activités de Cimette 35133 La Chapelle Janson. Nous avons pris connaissance de la lettre d'info n°2 concernant la déviation de Beaucé avec les différentes variantes.

Dans le cadre de la concertation publique, nous vous informons de notre position.

Actuellement, l'accès à la route nationale se fait à Cimette, au croisement de la RN 12 et de la RD109 à proximité du lieu d'exercice de notre activité. L'accès à cet endroit nous donne entière satisfaction.

En effet, si nous avons choisi de nous installer sur cette zone d'activités, c'est en raison de l'accès direct de la route nationale 12. Cela constitue un élément indispensable au maintien et au développement de nos entreprises. Cimette est également un lieu de stationnement de véhicules poids lourds.

Par conséquent, nous sommes opposés au sud long 1 (au départ de la Petite Angevine) et demandons le maintien de l'accès actuel de la RN 12, à Cimette, au croisement de la route nationale et de la route départementale 109 avec la création d'un giratoire. Cela est primordial en terme de développement économique ainsi que sur le plan de la sécurité.

Vous demandant de prendre notre position en considération.

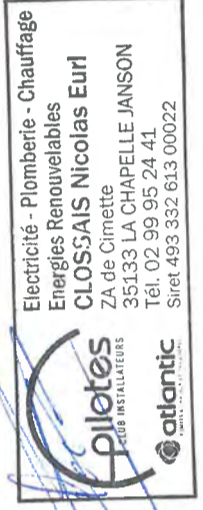
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.



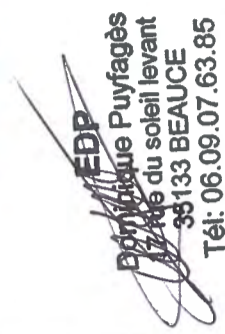
**BEP 2000**  
EURL Capital 50.000 €  
35133 LA CHAPELLE JANSON  
Tél. 02 99 95 23 00 - Fax 02 99 95 23 01  
SIRET 350 104 956 0015 APT. 000022  
TVA FR 44 350 104 956



Les Chefs d'Entreprises  
de la zone d'activités de Cimette  
**Euro LOC**  
Frédéric BRAULT  
La Rivais - 35133 La Chapelle Janson  
Tél. 02 99 95 27 01 - Fax 02 99 95 22 59  
e-mail : euro.loc@wanadoo.fr  
Carl Victor BRAULT Traiteur  
Traiteur - Organisateur de Réceptions  
CHAPELLE JANSON  
BP 323 - 35303 FOUGÈRES  
Tél. 02 99 95 27 01 - Fax 02 99 95 22 59



**Pilotes**  
EGB INSTALLATEURS  
Electricité - Plomberie - Chauffage  
Energies Renouvelables  
CLOISSAIS Nicolas Eurl  
ZA de Cimette  
35133 LA CHAPELLE JANSON  
Tél. 02 99 95 24 41  
Siret 493 332 613 00022



**EDP**  
Dominique Puyfagès  
ZAC du soleil levant  
35133 BEAUCE  
Tél: 06.09.07.63.85

Leon Bertain  
Lochem Locaux Industriel  
Bertain

d'autres qui le seraient davantage. Un giratoire au niveau du carrefour de Cimette, précisément de la RN et de la RD serait un about pour une sécurité accrue. L'ensemble des difficultés évoquées ci-dessus n'existerait plus. Cela permettrait également d'optimiser la circulation, les véhicules venant de la Chapelle - Janson prendraient l'accès directement à cet endroit pour Fougères. Dans le cas du Sud long 1, des automobilistes n'iraient pas à la Petite Angevine ou à la Cour à l'eau pour rejoindre la RN12 mais passeraient par Fleurigné et Beaucé.

Ainsi, il me paraît primordial, l'accès de la RN12 par un giratoire au carrefour de Cimette ou croisement avec la RD109. Cela permettrait de réduire l'impact négatif, le maintien et le développement de la zone d'activités et donc de l'emploi de réduire de manière conséquente le nombre de batis impactés dans les 100m dsus de préserver autant que possible l'aspect humain et d'afficher des améliorations importantes sur le plan de la sécurité.

Il me semble que cet avis est largement partagé et notamment par les entreprises et les voisins. Vous remerciant de prendre en compte ma demande cordialement





M. Lajoie Cédric  
(gérant transports lajoie)  
& M. Labbé Delphine  
(Chauffeur routier)

"La Crespelle"  
35 133 la Chapelle Janson.

la Chapelle Janson, le 1er mars 2017

Objet : Déviation Fougeôis, Beauvé.

Madame, Monsieur,

D'après l'expérience de la route que nous avons, nous pensons qu'il serait plus judicieux de faire un rond point au carrefour de "Cimetière" pour démailler la déviation Fougeôis Beauvé. Cela permettrait de dévier également Fleuigné, de déserrer la zone de la chapelle Janson, une meilleure sécurité à ce carrefour, ainsi qu'une meilleure fluidité du trafic important sur cet axe.

L'accès variante sud long 1 serait à notre avis une erreur, car habitant non loin de cet endroit, nous pensons que sa route est très dangereuse du fait de la descente et du sommet de côté ve nant d'été.

Bonne nuit, Madame, Monsieur, agréer nos salutations distinguées en espérant que vous porterez attention à notre avis.

Cordialement  
M. Lajoie Cédric  
& Mme Labbé Delphine

Transport T2 dL LE LOROUÉ

(transporteur des carrières Beauvé, Chapelle-Janson)

Je suis totalement opposé au tracé sud long 1 de la petite Angevine en effet 25% des produits de la carrière sont utilisés sur la partie fougeôis sud, ce qui entraînerait une distance kilométrique supplémentaire et donc des consommations de carburant supplémentaires. La prise de route serait donc majorée et lors que les prix de vente sont calculés sur les trajets les plus courts. Un accès au lieu dit cimetière serait beaucoup plus approprié et sécurisant.

~~J. Lajoie~~

**Concertation publique du 30 janvier au 03 mars 2017**



## **Registre d'expression de la commune de JAVENÉ**

- > Vous pouvez retrouver le dossier sur le site internet de la DREAL : [www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)
- > Posez vos questions et faites vos remarques à l'adresse électronique suivante : [rn-12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn-12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)

**RN12 – PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA DEVIATION DE FOUGERES-BEAUCE  
Concertation Publique**

Registre mis à la disposition du public dans la commune de :

**JAVENÉ**

---

**Notice d'information :**

**Du 30 janvier 2017 au 03 mars 2017** se déroule la concertation publique sur le projet d'aménagement de la RN12, déviation de Fougères-Beaucé, organisée sur la base de l'article L.121-15 et suivants du Code de l'Environnement.

Le maître d'ouvrage de ce projet est l'État, Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer.

Le périmètre d'étude du projet concerne 7 communes. Il s'agit de Fougères, Beaucé, Fleurigné, La Selle-en-Luitré, Javené, La Chapelle-Janson et Lécousse.

La concertation porte sur les différentes variantes d'aménagement envisagées. Elle vise à informer le public et recueillir les avis sur les différentes variantes proposées et analysées.

**Vous pouvez faire part par écrit dans ce registre de toutes vos remarques, suggestions et propositions concernant le projet et les différentes variantes proposées.**

**L'anonymat est possible, mais il est préférable d'indiquer votre identité et votre qualité.**

**Ce registre en exemplaire unique, est mis à la disposition du public afin de recueillir les avis et remarques sur le projet. Il est la propriété de l'État et ne peut en aucun cas quitter le lieu que la Mairie a mis à la disposition du public.**

**Il constituera une des pièces du bilan qui sera établi après la période de concertation. Ce dernier sera soumis à l'avis de chaque commune et sera ensuite rendu public.**

